

Etienne Verhoeyen

## UN GROUPE DE RESISTANTS DU NORD-HAINAUT : LA PHALANGE BLANCHE

### INTRODUCTION

Le lundi 11 novembre 1941, le général von Falkenhausen, commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France occupés, apposa sa signature en bas d'une affiche, dont plus de quarante mille exemplaires couvrirent les murs dès le lendemain. Le texte stipulait que «le 17.9.41 au soir, deux membres de la Police de sûreté allemande ont été assassinés pendant l'exercice de leurs fonctions par des personnes qui étaient restées inconnues. La presse a rendu compte de cette affaire. La police de sûreté allemande a pu identifier les meurtriers». Suivaient deux noms : celui de Henri Talboom, boulanger de Puurs (Flandre Orientale) et celui de Robert Lelong, mécanicien d'Ormeignies (Hainaut), ainsi que leur signalement. Et le texte continuait : «Le même soir, tous deux ont assassiné le chef rexiste Gérard, notaire à Tournai et, cinq semaines avant, l'industriel Schnock à Leuze». L'affiche mentionnait de plus une vingtaine d'endroits où les deux recherchés pouvaient se cacher et contenait un «appel pressant» aux Belges et aux Français pour qu'ils donnent des renseignements à leur sujet : «pour les renseignements qui mèneront à l'arrestation des deux recherchés, une récompense de 10.000 (dix mille) Reichsmark sera donnée. Il est tout spécialement à remarquer que chacun, après la publication de cet avis, qui donne du logement ou toute autre aide aux malfaiteurs, s'expose à de fortes peines» (1).

(1) L'affiche est reproduite en Annexe III. La plupart des documents qui ont été utilisés pour cette étude ont été réunis dans le Fonds «Phalange Blanche», déposé et consultable au Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la Seconde Guerre mondiale (Cote 8S13). Dans les notes qui suivent ont été utilisées les abréviations suivantes :

- AVG = Administration des Victimes de la Guerre, Bruxelles.
- CREHSGM = Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la Seconde Guerre mondiale.
- JMB = Justice Militaire Belge, Bruxelles.
- UFAS = Union des Fraternelles de l'Armée Secrète, Bruxelles.

Cet appel à la délation, avec promesse d'une forte récompense (125.000 FB de l'époque) et du secret des renseignements fournis, montrait clairement l'impuissance des services allemands à faire d'eux-mêmes la lumière sur les trois premiers attentats commis par des résistants belges. Certains des renseignements cités dans l'Avis étaient rigoureusement exacts, mais la terminologie utilisée et l'interprétation donnée aux attentats sortaient des tiroirs de la propagande allemande. Le texte affirmait « qu'il ne s'agit dans ces meurtres ni d'actes de patriotisme, ni chez les meurtriers de patriotes, mais bien d'éléments criminels qui, instigués par des terroristes politiques, par plaisir de tuer, pour de basses raisons et aussi pour de l'argent, ont accompli ces meurtres ». Ainsi, la propagande allemande cherchait à discréditer aux yeux de la population des hommes qui, en vérité, appartenaient à un groupement de résistance mal connu, pour ne pas dire oublié. Comme ce fut le cas pour toute autre forme de résistance, les Allemands avaient pris soin de criminaliser les actes commis. Il est à remarquer, dès à présent, que l'Avis ne contenait aucune indication tendant à associer les auteurs des attentats à une tendance communiste, procédé pourtant classique et d'ailleurs prescrit par Berlin (2). Tout aussi remarquable est la mention de l'instigation attribuée à des « terroristes politiques ».

Le groupement dont Lelong et Talboom faisaient partie s'appelait la *Phalange Blanche* ou encore « Groupe Houbar-Lelong ». C'est cette dernière dénomination qui était connue à l'époque même par la plupart des membres, dont certains n'ont appris le nom « Phalange Blanche » que de la bouche de leurs interrogateurs allemands, fin 1941.

L'activité de la *Phalange Blanche* s'étend en effet sur une période assez brève, essentiellement l'été et l'automne de 1941, moment où la répression allemande a mis fin à ses activités. La qualification de « membres » est d'ailleurs exagérée, car ce groupe n'avait pas de structure bien déterminée. Il se composait au maximum d'une quinzaine de personnes actives, qui se connaissaient soit par leur origine commune (le Leuzois et le Tournaisis) soit par leur milieu professionnel. Il s'agit donc d'un tout petit groupement, qui cependant pouvait compter sur de nombreuses complicités dans la population jusque dans le Nord de la France.

La *Phalange Blanche* est un de ces nombreux groupements, qui ont vu le jour fin 1940 début 1941, et qui tous cherchaient comment « faire quelque chose » contre l'occupant et ses collaborateurs. La plupart de ces groupements, pour autant qu'ils aient pu survivre, ont fini tôt ou tard par être absorbés par l'une ou l'autre organisation de résistance existant à l'échelle

(2) Voir : A. DE JONGHE, *La lutte Himmler-Reeder*, Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, n° 4, 1976.

nationale. D'autres, comme la « *Zwarte Hand* » de la région de Puurs-Tisseelt, ont été victimes de la répression allemande avant d'avoir pu faire grand' chose. Cette foison de petits groupements du début, dont il serait extrêmement difficile de dresser un inventaire plus ou moins complet, prouve combien était répandu, dès l'hiver 1940-1941, le refus de l'occupation. Les communistes mis à part, dont l'activité de résistance fut stimulée de façon déterminante par l'invasion allemande de l'Union Soviétique, les résistants « de la première heure » cherchaient confusément à obtenir un contact avec la Grande-Bretagne, seule nation à l'Ouest encore combattante après la défaite de la France en juin 1940. La notion d'un « Intelligence Service » omniprésent et tout-puissant était fort répandue; l'espoir d'entrer en contact avec l'un ou l'autre de ses représentants (ou prétendus tels) l'était autant. Mais le peu de choses que l'on sait à l'heure actuelle des débuts de la résistance prouve que tous les chemins étaient loin, du moins en 1940-1941, de mener à Londres. Or, dans le cas de la *Phalange Blanche*, nous nous trouvons en présence d'un groupement dont il a été affirmé qu'il était branché sur Londres.

Une étude approfondie de la *Phalange Blanche* pouvait se justifier par la nécessité de vérifier de pareilles affirmations. Or, il est notoire qu'il est pratiquement impossible d'accéder aux archives des services secrets anglais, de sorte que cette entreprise s'annonçait quasi dès le début comme une « mission impossible ». C'est pourquoi cette étude relate surtout les faits vérifiables se rapportant à la *Phalange Blanche*. En fin d'article sont émises une série de considérations sur la filiation hypothétique ou non du groupe avec l'un ou l'autre service anglais.

Jusqu'à présent, la *Phalange Blanche* n'avait fait l'objet que de brèves notices dans des ouvrages d'hommage à la résistance ou dans des études consacrées à la résistance armée (3). L'image que livrent ces publications devait être corrigée et complétée.

Un mot sur les sources s'impose. Sauf quelques documents allemands se rapportant aux attentats exécutés par le groupe, des sources vraiment contemporaines n'ont pas été retrouvées. Le seul document plus ou moins contemporain est un récit manuscrit rédigé en captivité par celui que l'on

(3) Mentionnons : Pierre BACHY, *Un maquis dans le Val de Verne* (1974) et *Vie et mort du Val de Verne* (1979), Amicale des Résistants de Péruwelz et environs; Claude LOKKER, *Des bâtons dans les roues*, Anvers, Fonds Ortelius, 1985; J. WILLEQUET, *La Belgique sous la botte*, Paris, Editions Universitaires, 1986, p. 270.

pourrait considérer comme le « chef » de la *Phalange Blanche*, Paul Houbar (4). Ce manuscrit est malheureusement incomplet. Le récit est parfois brusquement interrompu, des pages manquent et sont parfois accompagnées de notices cryptiques que nous n'avons pu déchiffrer. En plus, il contient très peu de faits se rapportant à 1940, période cruciale pour les activités postérieures de son auteur. À partir du printemps 1941, par contre, on peut suivre presque au jour le jour l'itinéraire de Paul Houbar.

D'autre part, les nombreux documents consultés au Centre de Recherches et d'Études Historiques de la Seconde Guerre Mondiale, à l'Union des Fraternelles de l'Armée Secrète, à l'Administration des Victimes de la Guerre, et les informations rendues disponibles par la Justice Militaire ont apporté des éléments précieux, quoique fragmentaires. Que toutes ces institutions soient ici remerciées.

Des documents en possession d'anciens membres du groupe ont également contribué à une meilleure compréhension des événements. Mais les archives des deux commissions spéciales allemandes chargées de l'enquête sur les attentats et celles du Conseil de Guerre allemand de Mons, devant lequel six membres du groupe ont dû comparaître en décembre 1941, n'ont pas été retrouvées malgré de nombreuses démarches (5). Il en est de même pour les pièces du dossier judiciaire de ceux qui ont été condamnés par le *Sondergericht* de Essen.

(4) Une photocopie de ce manuscrit se trouve aux archives de l'Administration des Victimes de la Guerre à Bruxelles, Dossier P. Houbar. Le document, écrit sur de petites feuilles de fortune a été découvert en 1948 par les autorités belges parmi les reliques de la prison de Dortmund, où Houbar a été décapité. Houbar a donc réussi à le cacher à ses geoliers. Le document a vraisemblablement été rédigé après sa triple condamnation à mort, le 7 janvier 1944, mais pour la rédaction, Houbar s'est servi de notes prises au jour le jour pendant sa longue captivité, à partir du 5 octobre 1941. Ces notes ont donc été prises presque sur le vif, ce qui explique sans doute la précision de son récit. Le document était destiné en premier lieu à ses parents et à ses amis, auxquels il a voulu « révéler un certain nombre de détails demeurés ignorés jusqu'ici ». Le document contient en effet très peu de références à sa vie personnelle; il constitue plutôt un récit partiel de sa vie clandestine. Comme le récit me semblait de prime abord celui d'une vie extraordinaire (après tout, il s'agit de l'aventure d'un jeune homme de 18-19 ans), j'ai essayé de vérifier autant de détails que possible. Ceux qu'il a été possible de vérifier se sont avérés rigoureusement exacts. Si se veut explicatif, le document n'en contient pas moins une série de références mystérieuses, qui le sont autant pour ceux avec qui il a travaillé que pour celui qui veut étudier son activité.

(5) Une réponse négative quant à la présence de documents concernant Paul Houbar ou la *Phalange Blanche* a été obtenue des institutions suivantes: le *Bundesarchiv Koblenz*, le *Bundesarchiv-Militärarchiv* à Freiburg-im-Breisgau, le *Bundesarchiv Zentralnachweisstelle* (Kornelimünster), le *Nordrhein-Westfälisches Hauptstaatsarchiv* à Düsseldorf, le *Berlin Document Center* à Berlin, et la *Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen* à Ludwigsburg. Une démarche faite par M. Jean Vanwelkenhuyzen auprès de l'*Imperial War Museum* à Londres pour retrouver les archives du *Reichskriminalamt* n'a pas eu de résultats positifs. Le professeur Alfred Konieczny de l'université de Wrocław a essayé de se renseigner sur le sort des archives du *Sondergericht* de Essen, sans résultat. Le Procureur général de la Ville de Essen m'a fait savoir que la plupart des pièces du *Sondergericht* de son ressort ont été détruites à la fin de la guerre; le restant a été transféré au *Hauptstaatsarchiv* à Düsseldorf, où il n'y a rien concernant Houbar ou le groupe. Je remercie toutes ces personnes d'avoir donné suite à ma demande.

Devant une telle carence de documents, étant donné la disparition des acteurs les plus importants, il était nécessaire d'avoir recours aux souvenirs d'un grand nombre de personnes qui ont connu de près ou de loin ces acteurs. Cette longue enquête a certes permis de vérifier certains faits et de mieux connaître la personnalité des disparus, mais elle n'a pas été concluante pour les questions essentielles qui entourent la *Phalange Blanche*. Une liste complète des personnes qui ont bien voulu apporter leur témoignage ou qui, par leur aide matérielle ont contribué à la genèse de cette étude, est reproduite en Annexe I.

## I. ORIGINE ET DEBUT DES ACTIVITES

La *Phalange Blanche* compte parmi les nombreux petits groupements de résistance qui ont vu le jour au cours de la première année de la guerre. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un groupe sans structure bien déterminée, qui s'est formé spontanément, et dont tous les membres habitent la province de Hainaut, sauf deux : Paul Houbar et Henri Talboom, qui y ont été rattachés plutôt par hasard.

Paul Houbar est né à Ixelles le 28 mai 1922 dans une famille relativement aisée et cultivée. Il est le cadet de quatre enfants, trois fils et une fille. Son père, Jean Houbar, est secrétaire de la Commission Royale des Monuments et des Sites. Paul Houbar, qui est actif dans le scoutisme, s'inscrit début janvier 1940 comme étudiant de la première année Arts Décoratifs à St-Luc, institut supérieur d'architecture bien connu à Bruxelles (6). Peu avant l'invasion de la Belgique, il est placé à l'Institut Neuro-Psychiatrique de Bon-Secours sur la frontière franco-belge, dans le Hainaut, vraisemblablement parce qu'il souffre d'une « crise de croissance ». Entre mai 1940 et son arrestation en octobre 1941, il mène une vie assez mouvementée, surtout en France. Selon son propre récit, ceci est la conséquence du fait qu'il aurait été recruté, en février 1940, par un service de renseignements « étranger », pour le compte duquel il aurait accompli des missions en France d'abord, en Belgique par la suite. En avril 1941, il se fait arrêter à Bergerac (Dordogne) par la police française; il est transféré au camp pour travailleurs étrangers de Manzat dans le Puy-de-Dôme. Il y fait la connaissance de quelques autres jeunes Belges, internés comme lui, parmi lesquels se trouve Talboom. Fin avril-début mai 1941, Houbar s'évade du camp avec l'aide de Talboom et d'un autre Belge, après leur avoir promis de revenir pour les aider dans leur évasion. Se trouvant sans ressources, il décide de demander l'hospitalité de la famille Vion à Cléry-sur-Somme, dont les fils Houbar ont fait la connaissance avant guerre.

(6) Lettre du frère F. Collin de l'Institut St-Luc à l'auteur, 16/3/1987.

Henri Talboom, né en 1919 à Puurs (Flandre Orientale) est fils de boulanger. Ayant travaillé d'abord dans une usine à Zele, il part en mars 1941 en France dans le but de gagner l'Angleterre. Lui aussi est arrêté par la police française; au camp de Manzat, il se lie d'amitié avec Paul Houbar, qui lui confie qu'il travaillerait pour un « service d'espionnage ». En juillet 1941, Houbar revient à Manzat et aide Talboom et ses autres camarades à s'évader. Talboom accepte dès lors de « travailler » avec lui. En juillet 1941, ils se trouvent ensemble à Cléry-sur-Somme, où la maison des Vion dans la rue d'En Bas sera l'une des principales planques de Houbar et Talboom.

Les membres de la famille Vion sont huit au total, huit frères et soeurs dont les parents sont décédés dès avant la guerre. Le frère aîné, René, est agriculteur et exploite la ferme paternelle à Omiécourt; les autres frères et soeurs vivent ensemble dans une modeste maison sur l'autre rive de la Somme. La soeur aînée, Yvonne, assume les responsabilités maternelles. Depuis que les Allemands ont dès fin 1940 installé des camps provisoires pour des prisonniers de guerre français dans la région de Péronne, Joseph Vion et sa soeur Anne-Marie s'efforcent d'en faire évader et de les passer en fraude à travers la Somme, puisque Joseph, qui travaille chez son frère René dispose d'une barque et est autorisé à traverser le fleuve. Tout ceci suppose bien sûr une série d'activités clandestines d'hébergement, d'approvisionnement, de fourniture de vêtements civils etc. Plusieurs de ces prisonniers échappent ainsi à la captivité. De son côté, Madeleine Barloy, fille d'un important fermier de Maurepas, est engagée dans le même travail. De plus, Anne-Marie Vion transmet du courrier clandestin aux familles des prisonniers. C'est ainsi qu'elle fait la connaissance de Madeleine Beulaguet, épouse du prisonnier Maurice Martin, qui habite Boulogne-Billancourt dans la banlieue parisienne. C'est surtout avec Anne-Marie Vion, née comme lui en 1922, que Houbar se lie d'amitié, ainsi qu'avec Madeleine Barloy.

Robert Lelong semble être le chef de file du groupe du Hainaut. Né à Ormeignies en 1919, il est fils de fermier établi à Ellignies-Ste Anne, non loin de Leuze. En 1938, il est entré comme apprenti-mécanicien au garage Debloos à Leuze. En mai 1940, il part en France, où il veut s'engager dans l'armée française sans toutefois y parvenir. Il revient au pays en été 1940 et reprend son travail au garage : 1.063 heures en 1940, 250 heures en 1941 (7). C'est que les voitures commencent à se faire rares (8). Cela lui donne l'occasion d'aider aux travaux de la ferme, mais surtout de chercher un moyen de « faire quelque chose » contre l'occupant. En automne 1940, il aurait aidé des soldats anglais cachés dans des fermes à Beclers et

(7) Lettre de la SPRL Debloos à Léandre Lelong, père de Robert, 19/12/1949, Dossier G.C. (JMB).

(8) Au 28 février 1942, selon des chiffres officiels, 37.680 automobiles étaient admises à la circulation pour tout le territoire belge. La très grosse majorité était composée de camions (Rapport n° 39 du service Clarence, CREHSGM, Fonds Clarence).

notamment au bois des Pétrieux entre Tournai et Leuze. Il semblerait qu'il aurait voulu partir pour l'Angleterre fin 1940; il s'est à cet effet mis en rapport avec Marcel Grosse, électricien à Tournai, à qui il a remis sa carte d'identité. Le départ n'a pourtant pas eu lieu<sup>(9)</sup>. C'est par Grosse que Lelong fait la connaissance de Joseph Hansart, employé à la gare de Tournai. Celui-ci est à son tour en rapport avec son collègue François Depoitre et avec l'abbé Georges Dropsy, professeur de sciences au collège Notre Dame de la Tombe à Kain. Au café de Georges Delhay (dénommé «Café de la Résistance» après la guerre), Lelong rencontre d'autres Tournaisiens qui partagent ses opinions, comme Joseph-Louis Demers, chapelier d'origine canadienne venu s'installer à Tournai après 1918. A Leuze, Lelong est en rapport avec Auguste Feron, bonnetier de son métier, et avec le commissaire de police Lefèvre. A Ellignies même, Lelong peut compter sur son ami Raymond Brunin, employé au ravitaillement à l'administration communale, et sur Elisabeth Brunin, cousine de Raymond. A Thieulain enfin, petit village rural au nord de Leuze, Lelong possède un fidèle allié en la personne d'un parent lointain, Hubert D'Hoe.

Par les cheminots de Tournai, Lelong fait la connaissance d'autres Tournaisiens, dont Adelson Dehon, employé aux PTT<sup>(10)</sup>. L'orientation politique de toutes ces personnes est assez différente : Hansart est membre du parti libéral, Depoitre est un syndicaliste socialiste, et certains ont eu avant guerre des sympathies rexistes. Depoitre, assez connu en ville notamment comme membre actif du Cabaret Wallon, est déjà avant guerre allé contredire Léon Degrelle lors d'un meeting rexiste<sup>(11)</sup>.

Des personnes énumérées, trois certainement ont des activités que l'on pourrait associer à la résistance avant les événements d'août et de septembre 1941. L'abbé Dropsy est parmi les organisateurs de la *Légion Belge* dans le Tournaisis. Il participe également à la rédaction et à la diffusion du clandestin *Le Belge*. Probablement par l'entremise de l'avocat Georges Canivet de Tournai, il entre dans le service de renseignements «Raymond» créé par le père Robert Jourdain après son parachutage le 7 juillet 1941<sup>(12)</sup>. Hansart compte également parmi les distributeurs du *Belge* et de *La Libre Belgique* clandestine, vend des photos de Churchill et De Gaulle, et a réussi à subtiliser le plan des installations ferroviaires de Tournai, document qui sera remis à Dropsy probablement. François

(9) Lettre de Z. Lefèvre au substitut de l'Auditeur militaire Nyst, 24/8/1947 (Doc. Mme Vandencnocke-Lefèvre).

(10) A. Dehon entra fin 1941 au service *Mill* (indicatif : M 39). De mai à août 1944, il fonctionnait comme opérateur radio de ce service dans le cadre de ce qui fut appelé «la Centrale», destinée à intercepter les communications allemandes sur le trafic ferroviaire. Dehon a également fait partie de la *Légion Belge* et de l'*Armée Secrète*, où il fut pendant un certain temps la doublure de l'abbé Georges Dropsy en tant que commandant de groupement pour le Tournaisis (CT 14).

(11) Renseignements fournis par Mme Jacqueline Desmytter-Depoitre (Tournai), fille de François.

(12) *Historique du refuge A 30*, zone I de l'A.S., rédigé par G. Dropsy (Archives UFAS, n° 66).

Depoitre a déjà eu maille à partir avec la police allemande pour ne pas avoir empêché qu'un jeune homme enlève une affiche de propagande allemande dans la salle d'attente de la gare <sup>(13)</sup>. Le chapelier Demers semble avoir été mêlé à l'aide aux soldats anglais cachés à Beclers.

Le mystère reste complet quant à la façon dont Lelong et Houbar se sont connus. Il n'est pas exclu qu'ils aient fait connaissance avant guerre lors du séjour de Houbar à Bon-Secours, lieu de pèlerinage mais aussi de loisirs qui est situé à une dizaine de kilomètres d'Ellignies Ste-Anne. Il est possible aussi qu'ils ne se sont connus qu'en juillet 1941, époque où la présence de Lelong à Cléry-sur-Somme est certaine, pendant quelques jours du moins <sup>(14)</sup>. Cette présence ne doit pas nécessairement découler du fait que les deux jeunes gens se connaissaient déjà; nous savons en effet que Lelong a cherché par divers moyens à rejoindre l'Angleterre. Il se pourrait dès lors que Cléry lui ait été renseigné comme un endroit où l'on pouvait franchir la Somme clandestinement et qu'il ait ainsi, par hasard, rencontré Paul Houbar. Quoiqu'il en soit, il est certain que Lelong et Houbar quittent ensemble Cléry vers la fin juillet 1941 et remontent en Belgique. On pourrait donc en déduire que la base des attentats de Leuze et de Tournai, ou tout au moins de celui de Leuze, a été jetée en France. En fait, nous ignorons tout sur la genèse de ces attentats.

## 2. LES ATTENTATS DE LEUZE ET DE TOURNAI

En août et septembre 1941, les membres de la *Phalange Blanche* vont passer à une activité différente de celle qu'ils ont eue auparavant : ils vont organiser et exécuter trois expéditions punitives : le 11 août 1941 contre l'industriel Louis Schnock de Leuze-en-Hainaut; le 17 septembre 1941 contre le chef de Cercle de Rex à Tournai, le notaire Paul Gérard; le 17 septembre 1941 également contre l'industriel rexiste Omer Pieters à Tournai.

### a) L'attentat de Leuze

Du 28 au 31 juillet 1941 Houbar est à Leuze pour reconnaître le terrain et obtenir des renseignements. Par Lelong, il y fait la connaissance de Raymond Brunin et d'Auguste Feron, dont il obtient des renseignements sur le comportement de Schnock, sur son emploi du temps et ses habitudes. Comme la fiancée de Lelong est ouvrière tailleuse à l'usine de Schnock, on peut supposer que certains renseignements ont pu venir d'elle également.

(13) Pour ce fait, qui s'est passé le 11/6/1941, Depoitre fut condamné à 300 F d'amende (Documents en possession de Mme Jacqueline Depoitre). En 1914-18, Depoitre, né en 1902, participa avec son père à la distribution de *La Libre Belgique* clandestine.

(14) Témoignage d'Yvonne Vion, soeur aînée d'Anne-Marie.



Lelong remet à Houbar le plan de la maison de Schnock, genre de petit château sur la chaussée d'Ath, dans le voisinage immédiat de la maison de Georges Feron, père d'Auguste, où Houbar est d'ailleurs logé <sup>(15)</sup>.

Début août, Houbar reste en Belgique; il loge chez Lelong et se rend le samedi 9 à Bruxelles pour assister au mariage de sa soeur. Le dimanche 10 août, Houbar est de retour à Leuze. Il loge de nouveau chez Georges Feron. Le lundi 11 vers 6 heures du soir, Houbar entre seul au « Café Central » sur la Grand' Place de Leuze. Sa présence, ou plutôt la présence d'un jeune homme étranger à la ville, dont le signalement répond à celui de Houbar, est remarquée par deux habitués du café. Vers 21 heures, Houbar est rejoint par deux autres personnes; le trio quitte le café vers 21h30. Du café jusqu'à la maison de Schnock, il y a dix minutes de marche. Houbar et Lelong sonnent chez Schnock; le troisième fait le guet sur le trottoir. L'épouse de Schnock vient ouvrir et se trouve en présence « de deux messieurs étrangers avec des serviettes » <sup>(16)</sup>. Ils demandent de voir Schnock et se disent envoyés par « le groupement rexiste ». La femme réplique que Schnock ne fait pas de politique, à quoi il est répondu : « Si madame, nous sommes renseignés ». Elle demande de décliner leur identité : le plus grand (Houbar) déclare s'appeler « Dechartreux ou Le Chartreux »; le plus petit (Lelong) se présente sous le nom de « Lecoq ». Comme ils insistent pour voir Schnock, la femme dit qu'il est absent. Elle sort même pour voir si son mari se trouve dans deux cafés qu'il fréquentait (dont le « Café Central » !), mais elle rentre seule. Les deux hommes étant toujours là, elle les invite à entrer et à attendre le retour de Schnock. A peine rentrés, ils sortent tous deux un revolver et Houbar dit : « Madame, nous ne sommes pas des Rexistes et nous ne sommes pas des voleurs, nous sommes chargés de perquisitionner chez vous. Nous savons qu'il y a des papiers chez vous. Nous ne sommes pas des Allemands non plus ». Tandis que Lelong tient la femme en respect, après l'avoir assurée qu'ils ne lui veulent pas de mal, Houbar fouille la maison. Peu après 23 heures, Schnock rentre chez lui. A peine est-il entré qu'il est abattu de trois coups de revolver. Houbar et Lelong sortent par la porte arrière. Tous deux regagnent à pied Ellignies-Ste-Anne par un chemin différent. Houbar, qui ne connaît pas la région, est accompagné par le camarade qui a fait le guet.

Vers le 13 août, Houbar retourne à Cléry-sur-Somme en passant d'ailleurs à Bon-Secours où il revoit quelques personnes qu'il y a connues avant mai 1940.

(15) Georges Feron, originaire de Macon (Hainaut), avait participé en 14-18 au « Mot du Soldat », service clandestin par lequel du courrier destiné à des militaires belges en France était transmis aux destinataires. Georges Feron travaillait de concert avec son ami Anatole Gobeaux, originaire comme lui de Macon (Renseignements fournis par M. Auguste Feron, Leuze-en-Hainaut). Gobeaux était responsable du secteur de Chimay du service de renseignements *La Dame Blanche* sous le nom de « capitaine Dieudonné ».

(16) P.V. de déposition de Marie Rossignon, épouse Schnock, 12/8/1941, Archives personnelles de l'auteur. Les renseignements qui suivent sont tirés de ce P.V.

Si le récit des événements de Leuze est simple à faire, beaucoup moins simple est de retrouver le motif de l'attentat. Louis Jean Baptiste Schnock était né le 19 mai 1883 à Etalle (province de Luxembourg). Au moment des faits, il est receveur honoraire de l'enregistrement et des domaines et depuis 1936 administrateur délégué d'une usine de bonneterie appelée «S.A. Manufacture franco-belge de Bérêts Basques», située 22 chaussée d'Ath, non loin de sa maison (17). Il semble bien qu'il se réunissait fréquemment avec des Allemands et que ses appétits dans le domaine du textile allaient loin : il aurait caressé l'ambition de s'approprier au moment propice les avoirs de certaines firmes juives du textile. Mais il était aussi soupçonné d'avoir transmis des renseignements économiques aux Allemands, pendant la campagne des 18 jours et peut-être même avant le 10 mai 1940. Cette affirmation en soi invérifiable semble bien avoir été un des motifs de l'attentat (18).

#### b) Les attentats de Tournai (17 septembre 1941)

Il s'agit de deux actions parallèles auxquelles deux équipes de la *Phalange Blanche* ont participé : une équipe de trois hommes va supprimer le notaire Gérard, l'autre, composée de quatre hommes s'occupera de Omer Pieters, industriel et rexiste, soupçonné d'être un homme de confiance du *Sicherheitsdienst* de Charleroi.

Ces deux actions ont été préparées assez longtemps d'avance, sans doute depuis fin août 1941. Lorsqu'après l'affaire de Leuze, Houbar rentre à Cléry-sur-Somme, Henri Talboom quitte ce village et se rend à Ellignies-Sté Anne, chez Lelong. Celui-ci l'introduit chez ses camarades de Tournai, dont Joseph Hansart, chez lequel des réunions préparatoires ont lieu et où notamment les rôles sont répartis.

Lelong et Talboom logent chez Hansart dès le mardi 16 septembre. Les deux équipes partent de chez lui presque simultanément dans la soirée du mercredi 17. L'équipe destinée au notaire Gérard est composée de Lelong, Hansart et Amédée Coinne, qui servira de guetteur (19); celle pour Pieters est composée de Talboom, François Depoitre et deux employés des PTT de Tournai, dont Edmond Hennard (20).

(17) *Moniteur Belge*, 12/6/1936, n° 9764.

(18) Ajoutons toutefois que Schnock s'était créé pas mal d'inimitiés à Leuze, déjà depuis l'avant guerre.

(19) Amédée Coinne, né à Tournai en 1897, était chauffeur à l'armée. Il est un des pionniers du groupe de Tournai de la *Phalange Blanche*. Après la fin des activités de celle-ci, il a travaillé dans le service *Mill*. Arrêté le 13 février 1944 et incarcéré à Arras, il fut abattu pendant une tentative d'évasion en mai 1944 (Archives UFAS, Dossier A. Coinne, et renseignements communiqués par M. Adelson Dehon).

(20) Edmond Hennard était agent des Chemins de Fer. En 1942, il passa à la *Légion Belge*, puis à l'*Armée Secrète*.

Vers 22 heures, deux hommes se présentent chez le notaire Gérard, 53 rue St-Brice. Les filles du notaire, qui sont restées à l'étage tandis que leur père est allé ouvrir, entendent une discussion dans le vestibule de la grande maison, au cours de laquelle Gérard dit entre autres : « Je suis un bon Rexiste ! Il ne faut pas m'en vouloir ». Un coup de feu d'un calibre 6.35 met fin à la discussion. La balle traverse le poumon du notaire et provoque la mort par hémorragie interne.

Chez Pieters, les choses se compliquent. Lorsque l'équipe, dont seul Talboom est armé, se présente à son domicile, 26 boulevard des Nerviens, Pieters est absent. Il est chez son ami Jules Haedens, rexiste comme lui, en compagnie de trois fonctionnaires du *Sicherheitsdienst* de Charleroi. Le groupe conduit par Talboom hésite : faut-il ou non rester sur place ? Il est décidé de rester, encore que Talboom eût préféré que le groupe se disperse<sup>(21)</sup>. L'épouse de Pieters avertit son mari, qui, manifestement méfiant, rentre chez lui en se faisant accompagner par les trois policiers allemands. Ceux-ci obligent l'équipe des quatre hommes à rentrer dans le vestibule de la maison de Pieters. La lumière s'éteint brusquement, plusieurs coups de feu sont tirés : deux Allemands sont tués et un troisième grièvement blessé. Entretemps, Pieters s'est échappé sur le toit de la maison voisine. Le projet originel n'a donc pas pu être exécuté. Mais Talboom, se considérant en état de légitime défense et pour échapper à l'arrestation tire et sauve ainsi ses camarades, dont un, François Depoitre, est pourtant blessé par une balle<sup>(22)</sup>.

Comme nous l'avons vu, Houbar n'a pas participé aux attentats de Tournai. Il est resté dans le Nord de la France et aurait, selon son propre récit, accompli une mission dans la région de Dinant entre le 12 et le 18 septembre 1941. Peu de jours après l'affaire de Tournai, il apprend par Talboom, qui s'est réfugié à Cléry-sur-Somme où Houbar le retrouve, comment les attentats de Tournai se sont déroulés.

Que les attentats de Tournai aient eu des mobiles politiques, ni le parquet de Tournai ni la police allemande n'en ont douté un instant. Il convient dès lors de situer le notaire Gérard et Omer Pieters dans la vie politique tournaisienne, et plus exactement dans le contexte rexiste.

(21) Lettre de H. Talboom à l'auteur, 5/5/1987.

(22) Citation de l'octroi de la Croix de Guerre avec palme à H. Talboom : « (...) Chargé d'une mission et surpris par la police ennemie, réussit à s'enfuir après avoir abattu deux *Feldgendarmen* et, couvrant leur fuite, permit à ses trois compagnons de se dégager » (*Moniteur Belge*, 25/10/1951). Les policiers allemands n'étaient pas membres de la *Feldgendarmerie*, mais des fonctionnaires du bureau de Charleroi de la SIPO-SD. Il s'agit du *SS-Hauptscharführer* Lamprecht et de l'interprète Mierke.

Comme dans d'autres régions du pays, le Rexisme avait connu un certain succès dans le Hainaut lors des élections législatives de 1936 : 38.339 voix (plus que les communistes) contre 81.381 pour le parti catholique, 90.063 pour le parti libéral et 176.819 pour le parti socialiste. Dans l'arrondissement Tournai-Ath, la liste rexiste avait obtenu 10.948 voix, c'est-à-dire environ 15 % des votes. Lors des élections communales du 16 octobre 1938, alors que le Rexisme était déjà en déclin, la liste rexiste recueillit à Tournai même 1.895 voix et obtint un élu (Marius Detournay, qui se séparera du rexisme peu après) au détriment des catholiques d'ailleurs. Mais le déclin définitif du Rexisme s'est surtout manifesté lors des élections législatives du 2 avril 1939, les dernières avant la guerre : à l'échelle nationale, le nombre de députés tomba de 21 à 4, et pour la province de Hainaut, les rexistes perdirent leurs trois députés obtenus en 1936, en dépit d'une coalition avec une liste agraire. Dans l'arrondissement de Tournai-Ath, les Agraro-rexistes obtinrent encore 3.775 voix (perte : 7.173), dans le canton de Tournai 772 (perte : 1.431) contre 5.459 voix catholiques, 3.987 voix libérales, 4.874 voix socialistes et 375 voix communistes<sup>(23)</sup>.

Tout compte fait, le Rexisme, qui n'avait d'ailleurs pas eu une implantation très importante dans le Tournaisis, sauf dans quelques villages ruraux, s'y trouvait en 1939-1940 dans une position assez isolée.

Au 10 mai 1940, la police de Tournai arrête sur ordre du parquet et dans le cadre des mesures fixées par le gouvernement une dizaine de rexistes comme « suspects ». Il s'agit, comme on le sait, d'arrestations administratives de personnes jugées dangereuses pour la sécurité de l'Etat. Parmi eux : Jules Haedens, Omer Pieters, Lucien Delbecq (qui exploite le café « Le Carillon » sur la Grand' Place, connu comme le local rexiste de Tournai), Auguste Hubot, Joseph Van Roy et le photographe Alfred Carlier. Le communiste Jules Hennebert est également arrêté. Toutes ces personnes sont dirigées vers la France pendant les journées de mai et internés au camp de concentration de Saint-Cyprien<sup>(24)</sup>. Ils y font la connaissance de quelques nationalistes flamands arrêtés et déportés comme eux, dont August Borms. Haedens et Pieters y adhèrent même au VNV (Pieters était d'origine flamande). Libérés après l'armistice franco-allemand de juin 1940, ils rentrent au pays, fort montés contre les autorités en place. Le 21 août 1940, Haedens, Pieters, Delbecq, Carlier, Hennebert et Van Roy adressent une plainte contre le Procureur du roi de Tournai au Procureur-général de Bruxelles; ils adressent cette même plainte aux autorités allemandes.

(23) Je remercie M. Géry Eykerman, journaliste au *Courrier de l'Escaut* (Tournai) de m'avoir fourni ces informations extraites du journal de l'époque.

(24) Pour les mesures prises par le gouvernement à ce sujet, voir : C.H. VLAEMYNCK, *Dossier Abbeville*, Leuven, Davidsfonds, 1977. Pour les conditions de vie à Saint-Cyprien et dans d'autres camps pareils, voir : G. BADIA e.a., *Les barbelés de l'exil* (étude collective), Presses Universitaires de Grenoble, 1979.

Aussitôt, le *Sicherheitsdienst* de Charleroi commence une enquête, à laquelle Haedens et Pieters participent activement. En septembre 1940, la police allemande procède à plusieurs arrestations dans la police et la magistrature de Tournai : le procureur du roi Walter Ravez est arrêté le 2, le commissaire de police en chef Cretelle, le commissaire Eugène Lefebvre et l'inspecteur Louis Souris le 7, le juge d'instruction René Amy le 9. Emmenés au théâtre de Tournai, ils y sont confrontés à Haedens et Pieters, qui arguent de l'illégalité de leur arrestation en mai 1940. Tous sont libérés, sauf l'inspecteur Souris, qui sera détenu pendant trois mois à la prison de Tournai et sera libéré, semble-t-il, après une intervention de Pieters en sa faveur (25).

Pour appuyer leur désir de voir Ravez, Cretelle et Lefebvre limogés, Haedens et Pieters inspirent en décembre 1940 une « Lettre ouverte à M. Walter Ravez, Procureur du Roi, libéral et franc-maçon », qui sera imprimée sous forme de brochure et vendue au « Carillon ». Le parquet et la police de Tournai y sont accusés, en des termes cinglants, d'avoir agi en mai 1940 « sur réquisition de la Sûreté française et de l'*Intelligence Service* » et d'avoir arrêté des personnes dont les noms auraient été fournis par le consul de France, « franc-maçon comme vous ». Les auteurs exigent l'arrestation immédiate des responsables et leur souhaitent « un long séjour dans les hostelleries confortables du genre Saint-Cyprien ».

Mais le voeu des rexistes déportés de Tournai va plus loin : ils manifestent très nettement des ambitions politiques. Dans une lettre adressée le 29 juillet 1940 au gouverneur du Hainaut fl., le député permanent rexiste Van Doorne, Haedens sollicite le poste de commissaire d'arrondissement. Il fait appuyer cette candidature par la direction du Mouvement Rexiste et se réclame du fait qu'il a été pendant dix ans conseiller communal et pendant quatre ans échevin des Travaux de la ville de Tournai. Il n'obtient pourtant pas le poste sollicité. De son côté, l'ancien gendarme Hubot, déporté lui aussi et devenu entretemps secrétaire de Rex-Tournai, aurait voulu obtenir le poste de commissaire en chef de police.

Mais c'est en juin 1941 que se dessine un autre projet rexiste. Il a comme objet le siège mayoral de Tournai. Au 10 mai 1940, la ville de Tournai était administrée par une coalition libérale-socialiste, présidée par l'avocat libéral Emile De Rasse. Celui-ci, ainsi qu'un certain nombre d'échevins et de conseillers communaux, prennent la route de France dans les journées qui suivent l'invasion et surtout après le bombardement de Tournai du 16 mai 1940. En leur absence, les Allemands font appel au père jésuite Koch d'abord, au juge de paix Charles Mauroy ensuite pour prendre en mains, du moins provisoirement, l'administration de la ville. Dès que la plupart des conseillers communaux sont rentrés, dans la première moitié de juin 1940,

(25) Dossier Haedens et consorts, JMB. Sauf autre indication, les informations sur le rexisme tournaisien sous l'occupation sont tirées de ce dossier.

M. Mauroy demande à être déchargé de ses fonctions. Le 17 juin, une assemblée communale groupant douze conseillers ou leurs suppléants demande à l'unanimité à Louis Casterman, conseiller catholique dans l'opposition, d'assumer les fonctions de bourgmestre jusqu'au retour de De Rasse. Casterman accepte, est proposé à l'autorité allemande et continue à exercer l'intérim après le retour de De Rasse en août, étant donné que le bourgmestre en titre n'est pas autorisé par l'occupant à reprendre ses fonctions. Cette situation reste provisoire jusqu'en mai 1941, lorsque le département de l'Intérieur fait savoir au gouverneur du Hainaut que l'autorité allemande s'oppose à la reprise de l'activité publique de De Rasse. Dès lors, le gouverneur ff., Albert Leroy, de tendance rexiste, demande à Casterman s'il accepte de continuer à exercer les fonctions de bourgmestre (26).

Ayant sans doute appris que le siège mayoral pourrait devenir vacant, les rexistes de Tournai commencent leur offensive. Le 9 juin, Omer Pieters fait connaître au gouverneur Leroy son désir d'accéder au poste de bourgmestre. Deux jours plus tôt, Haedens a recommandé cette candidature à August Borms, lui demandant d'user de son influence auprès du secrétaire général de l'Intérieur Romsée, de tendance VNV, et si nécessaire auprès de l'autorité allemande de Bruxelles. Mais Haedens ajoute que le collège échevinal est opposé à la candidature de Pieters. Pourtant, comme Casterman est un adversaire de Rex et du VNV et qu'il gère la ville « en collaboration avec des échevins proches de la franc-maçonnerie », il convient, selon Haedens, qu'il soit limogé. Théoriquement, la candidature de Pieters, non membre du conseil, était recevable depuis que le département de l'Intérieur avait stipulé par arrêté du 31 décembre 1940 que le bourgmestre pouvait être choisi en dehors du conseil communal (27).

En dehors de Haedens, Pieters peut encore compter sur le soutien d'autres rexistes tournaisiens, déportés de mai 40. Alfred Carlier, chef de la Propagande de Rex-Tournai, fait circuler une pétition en sa faveur, ce qui lui vaut des critiques de la part du notaire Gérard, à ce moment encore chef adjoint de Rex-Tournai. Le 26 juin 1941, Carlier envoie une lettre acerbe à Gérard, dont il ressort que « les renseignements remis par Rex-Tournai étaient défavorables à Omer Pieters ». Le même jour encore, Joseph Pévenasse, inspecteur fédéral du Mouvement Rexiste, annonce à Carlier qu'il est « remplacé » comme chef de la Propagande, et l'invite « à rompre sur l'heure avec les Pieters et Haedens », lui interdisant en même temps de faire circuler sa pétition. Pévenasse fait état d'une dissidence qui se dessine dans le rexisme tournaisien, ce qui reflète en effet la réalité. Dissidence, notons-le, de la part des anciens déportés de mai 40.

(26) Lettre de A. Leroy à Louis Casterman, 30/5/1941. Ce document m'a été aimablement communiqué par M. Jean-Paul Casterman (Tournai).

(27) Voir : Willem C. MEYERS, *Les autorités communales belges au début de l'occupation (1940-1941)*, *Revue du Nord*, n° 2, hors série, 1987, I, pp. 135-218.

Il est certain que la direction de Rex-Tournai a émis un avis défavorable sur Pieters. Devenu chef de Rex-Tournai entretemps, le notaire Gérard écrit le 29 juin 1941 à Casterman : « Nous avons fait écarter la candidature falote et saugrenue de M. Pieters et avons fait prendre des sanctions contre ses promoteurs ». Mais cette lettre a en fait un autre but. Gérard veut faire part à Casterman de sa conviction que l'intérêt de la ville exige le maintien de celui-ci au poste de bourgmestre. Gérard veut surtout couper court au bruit qui circule effectivement dans Tournai que c'est lui-même qui veut se hisser sur le siège mayoral : « Ce bruit n'a aucun fondement; il ne repose sur rien, je n'ai jamais eu, je n'aurai jamais l'intention de solliciter ce poste »<sup>(28)</sup>.

Un mois plus tard, Pieters tire lui-même ses conclusions des événements. Il écrit au gouverneur du Hainaut ff. qu'il renonce à sa candidature, étant donné que « des intrigues empêchent cette nomination ». Il a en effet appris que Rex-Tournai ne veut pas appuyer sa candidature : « Les raisons invoquées sont que je suis trop germanophile ». Et de s'en prendre aux dirigeants rexistes jugés trop modérés : « Peut-être trouveront-ils un personnage qui donnera une légère teinte à sa cocarde, juste assez pour plaire aux autorités occupantes et en gardant le fond de la nuance pour ne pas offenser ces Messieurs soi-disant partisans de l'Ordre Nouveau »<sup>(29)</sup>.

En août 1941 enfin, la situation est administrativement réglée : le 21 le département de l'Intérieur « accorde » à De Rasse sa démission; le lendemain, Casterman est désigné officiellement pour remplir les fonctions de bourgmestre<sup>(30)</sup>.

Si Pieters ne peut assouvir ses ambitions politiques, il n'en continue pas moins son travail d'homme de confiance du *Sicherheitsdienst*, comme certains autres rexistes déportés. Il se montre en ville avec des Allemands, les rencontre chez Haedens ou à la *Kreiskommandantur* à l'Hôtel de la Cathédrale. Le soir de l'attentat projeté chez lui, le 17 septembre 1941, il est justement chez Haedens, avenue Elisabeth, en compagnie de trois policiers allemands. Ceux-ci enquêtent toujours sur l'affaire des « suspects » de mai 40 et notamment sur l'attitude de deux rédacteurs et du directeur du journal libéral *L'Avenir du Tournaisis*. Ces trois journalistes — Edmond Godart, Theophile et Marc Rimbaut — ont été accusés publiquement par les auteurs de la lettre ouverte à Walter Ravez d'avoir incité la population à la haine contre l'Allemagne et le rexisme.

Il n'est pas impossible que les deux équipes de la *Phalange Blanche* qui voulaient s'attaquer à Gérard et à Pieters ont eu vent des désaccords régnant parmi les rexistes de Tournai. Chez Gérard, Lelong et Hansart se

(28) Lettre de P. Gérard à Louis Casterman, 29/6/1941, communiquée par M. J.-P. Casterman.

(29) Lettre de O. Pieters au gouverneur Leroy, 23/7/1941 (Dossier Haedens et consorts, JMB).

(30) *Moniteur Belge*, 24/8/1941.

sont présentés comme rexistes, et même probablement comme des rexistes venant l'interpeller, puisqu'il a protesté être « un bon rexiste ».

L'ambition supposée de Gérard de devenir bourgmestre est-elle le motif de l'attentat ? Cette hypothèse n'est pas à exclure, mais on peut tout aussi bien supposer que Gérard a été choisi comme victime symbolique en tant que chef de Cercle de Rex dans une ville où la très grande majorité de la population était anti-allemande et anti-rexiste et où Léon Degrelle avait des attaches, puisqu'il avait épousé en 1932 la fille d'un industriel français établi à Tournai.

Pour Pieters, dont les liens avec la police allemande pouvaient facilement être connus, le motif semble plus clair : on a tout simplement voulu éliminer un agent allemand jugé dangereux pour la population. L'ironie du sort a voulu que Pieters, rentrant chez lui, s'est fait accompagner par trois membres de la police allemande, prouvant ainsi ses liens avec elle, et que c'est justement à cause de cet imprévu que l'affaire a été ratée.

### 3. LES REACTIONS ALLEMANDES

Si le meurtre de Schnock à Leuze n'a pas suscité la moindre réaction de la part de l'occupant, il n'en est pas de même pour l'affaire de Tournai. La réaction allemande est bien sûr en premier lieu inspirée par la mort non voulue de deux policiers allemands. Plusieurs mesures sont prises immédiatement : la prise de vingt otages à Tournai, la création d'une commission spéciale (*Sonderkommission*) chargée de l'enquête, l'extension à la Belgique d'une ordonnance introduisant une répression plus sévère en cas d'attentat contre des militaires allemands, déjà en vigueur dans le Nord et le Pas-de-Calais depuis le 26 août 1941, et enfin l'arrestation de suspects.

Ces mesures seront examinées une à une ci-après.

#### a) La prise d'otages <sup>(31)</sup>

Dès la nuit du 17 au 18 septembre 1941, la police allemande procède à l'arrestation d'une série de personnes, dont certaines appartiennent aux notables de Tournai. En tout, il y en aura vingt, dont on trouvera la liste en annexe. Relevons parmi eux : le bourgmestre suspendu De Rasse; l'avocat Jules Hossey, échevin suspendu; le directeur de l'Ecole Provinciale de Textile et de Bonneterie; un instituteur en chef, un industriel, un pharmacien, quatre exploitants de cafés ou d'hôtels-restaurants, trois journalistes de *L'Avenir du Tournaisis* (Edmond Godart et les frères Marc et Théophile

(31) Cette section est basée sur des renseignements fournis par M. Lucien Jardez, conservateur de La Maison Tournaisienne — Musée de Folklore, et des informations tirées du dossier Haedens et consorts, JMB.



Rimbaut — le dernier est également échevin suspendu). Le pharmacien Valère Risselin, malade, sera libéré le 27 et remplacé par le procureur du roi Ravez. La moyenne d'âge des otages est d'environ 45 ans.

La prise d'otages est annoncée dans l'Avis du général von Falkenhausen du 19 septembre. Cet Avis, qui mentionne erronément la prise de 25 otages, spécifie que les otages seront « maintenus à la disposition de l'autorité occupante » si les auteurs des attentats ne sont pas découverts dans les dix jours. Provisoirement, ils sont gardés à Tournai. Mais le 1<sup>er</sup> octobre, les auteurs n'ayant pas été découverts, von Falkenhausen décide que les otages « seront à présent déportés de Tournai ». Ceci n'est pas exact, car déjà avant le 24 septembre ils ont été déportés à la *Standortarrestanstalt* à Mons. Le 5 octobre, ils sont transférés à la citadelle de Huy, à l'exception du procureur du roi Ravez, qui sera libéré. Dans son Avis du 1<sup>er</sup> octobre, von Falkenhausen réussit le tour de force de culpabiliser la population de Tournai, car la mesure du transfert de Tournai à Mons (dans l'Avis, l'endroit n'est d'ailleurs pas mentionné) est prise, selon lui, parce que son invitation à la population de collaborer à l'enquête est restée sans suite. Par le même Avis, le gouverneur militaire annonce l'arrestation de quinze nouveaux otages, mais ceci est à considérer comme une menace qui n'a pas été exécutée.

Les dix-neuf otages transférés à Huy seront tous libérés entre le 8 et le 10 novembre 1941. Les autres mesures de représailles prises contre la ville — la fixation de l'heure de retraite à 19h30 et la fermeture des cafés et des cinémas — seront également levées le 8 novembre. La raison de ces décisions est sans doute le fait que, début novembre, la police allemande est certaine de l'identité des principaux auteurs des attentats de Tournai : l'affiche portant la photo et le signalement de Lelong et Talboom, datée du 10 novembre, est en effet diffusée à partir du lendemain. De plus, le 10 novembre, Paul Houbar et quatre autres membres de la *Phalange Blanche*, soupçonnés de complicité, sont écroués à la prison de Mons. Nous y reviendrons.

## b) Menace générale d'une répression plus sévère

L'Avis de von Falkenhausen du 19 novembre 1941 contient une menace très nette d'une répression plus sévère : « A l'avenir, la population doit s'attendre à ce que, en cas d'attentat contre un membre de l'Armée ou de la Police allemandes, un nombre d'otages en rapport avec la gravité de l'acte, au moins cinq en cas de mort de la victime, seront fusillés si les coupables ne sont pas immédiatement connus. *Tous les détenus politiques en Belgique sont dès maintenant considérés comme otages* » (je souligne). Il s'agit de l'application à la Belgique d'une mesure identique décrétée par von Falkenhausen le 26 août 1941 et valant uniquement pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, suite à des attentats mortels commis le 24 et le

25 août dans la région de Lille contre deux soldats et deux officiers allemands. Les premières exécutions d'otages (déjà prisonniers politiques) ont lieu à Lille le 15 septembre 1941, comme représailles à deux attentats commis contre des trains de permissionnaires allemands début septembre (32).

L'application de cette mesure ne s'est d'ailleurs pas fait attendre très longtemps en Belgique. Le 27 décembre 1941, cinq Belges détenus comme prisonniers politiques sont exécutés en guise de représailles pour des actes de sabotage qu'ils n'ont pas commis et dont les auteurs ne sont pas découverts. Il s'agit de cinq personnes déjà condamnées à mort pour avoir exécuté d'autres actes de sabotage, dont l'une a été graciée « à condition que d'autres attentats ne se produisent plus » (33).

### c) Les commissions spéciales d'enquête

Au lendemain du 17 septembre 1941, le chef de la *Sicherheitspolizei* pour la Belgique et le Nord de la France crée une commission spéciale chargée de faire l'enquête sur les attentats de Tournai. La première *Sonderkommission* est mixte : elle est dirigée par le chef de la *Kriminalpolizei* à Bruxelles, Karl Reimer, auquel sont joints quatre fonctionnaires de la *Geheime Feldpolizei*, mais aussi des membres de la *Sicherheitspolizei* : le chef du poste de Charleroi Müller, et des indicateurs belges du *Sicherheitsdienst* (34). Cette « commission Reimer » s'est installée au siège de l'*Ortskommandantur*, Hôtel de la Cathédrale à Tournai. Elle procède aux premières constatations et aux premiers interrogatoires. Le 20 septembre, Reimer rédige un premier rapport faisant le point (35). Il fait état de la qualité d'« hommes de confiance » de Haedens et de Pieters, de la prise d'otages, de l'arrestation d'un membre de la *Phalange Blanche* (François Depoitre) et des constatations faites sur les lieux par la *Feldgendarmarie* et la *SIPO* : deux revolvers ont été trouvés ainsi que quatorze douilles d'origines diverses (FN, anglaise, allemande). Les policiers font encore une autre découverte d'une importance capitale : dans le vestibule de la maison de Pieters est trouvée une serviette brune, contenant un baillon, des bouts de grosse ficelle, une torche électrique et deux chargeurs de pistolet Colt.

(32) *Zeittafel und Materialien zur Frage der während des 2. Weltkrieges im Befehlsbereich Belgien-Nordfrankreich durchgeführten Exekutionen* (Archives CREHSGM, JB 5, p. 32. Voir aussi : A. DE JONGHE, art.cit.)

(33) Ces cinq exécutions n'ont pas été prises en considération lors du procès de la Cour Militaire belge contre le général von Falkenhausen. Il s'agit pourtant de prisonniers politiques exécutés en guise de représailles à des attentats commis par d'autres qu'eux. Les fusillés étaient le gendarme Guillaume Hocke et le notaire Arthur Coëme, de Liège, et trois communistes flamands (Jan De Renty, Jules Van de Walle et Louis Lenaerts).

(34) Rapport d'activité de la GFP, 5/10/1941, p. 2 (*Bundesarchiv-Militärarchiv, Freiburg-im-Breisgau, RW 36/165*).

(35) *Zwischenbericht* du 20/9/1941, signé Reimer (Dossier Haedens et consorts, JMB. Ce document a été retrouvé à la libération parmi des papiers abandonnés à la *Kreiskommandantur* de Tournai).

Mais il y a plus grave : la serviette porte en toutes lettres le nom et l'adresse complète de Paul Houbar.

L'enquête s'oriente évidemment vers lui. Trois jours après l'affaire de Tournai, il y a déjà eu perquisition chez ses parents à Ixelles. De l'interrogatoire des parents, il résulte que ceux-ci ont signalé leur fils comme disparu depuis le 2 février 1941, et qu'il n'a séjourné qu'une fois à la maison fin juillet ou début août 1941. A cette occasion, Houbar a dit « qu'il travaillait en France et qu'on ne devait pas s'inquiéter à son sujet. Il n'a cependant pas fait allusion à la nature de son activité. Rien jusqu'à présent n'a transpiré concernant l'activité politique de Houbar ». Reimer signale encore que Houbar est recherché par la GFP, la police belge et française et par tous les services de la *SIPO*. Il est donc le suspect n° 1.

Reimer conclut provisoirement que « les coupables doivent être recherchés dans les milieux du soi-disant mouvement national de résistance », ce qui est une indication de ce qu'il ne croit pas à une origine communiste de l'attentat.

La façon dont Paul Houbar est arrêté dans le Nord de la France, le 5 octobre 1941, sera relatée ailleurs. Retenons toutefois que cette arrestation est un premier point important marqué par la « commission Reimer ». Cette commission a d'ailleurs très vite soupçonné un lien entre l'attentat contre Gérard et celui contre Pieters, et entre les deux attentats de Tournai d'une part et celui de Leuze d'autre part. La police allemande se réserve l'enquête sur la mort des deux policiers allemands; les procès-verbaux de la police belge sur l'affaire Gérard lui seront remis dès avant le 20 septembre et le dossier du parquet belge sur l'affaire Schnock est communiqué le 24 septembre à l'autorité allemande, à sa demande expresse.

Peu après le 6 novembre 1941 — au moment où les Allemands sont convaincus qu'ils connaissent l'identité des principaux auteurs — la « commission Reimer » est remplacée par une nouvelle *Sonderkommission*, présidée cette fois par le chef de la section meurtre (*Mordabteilung*) de la police criminelle de Berlin, Wilhelm Ludtke. C'est dire toute l'importance que les Allemands et même les autorités du *Reich* attachent à cette affaire. A partir du 5 décembre 1941, l'affaire est reprise par la *SIPO* de Bruxelles. C'est celle-ci qui prépare les séances du conseil de guerre qui se tiendra du 18 au 20 décembre 1941 devant le tribunal de l'*Oberfeldkommandantur* de Mons.

## d) Les arrestations (36)

Entre le 17 septembre et la fin de l'année 1941, les événements sont tragiques pour la *Phalange Blanche*. Les arrestations commencent dès la nuit du 17 septembre. François Depoitre, employé à la gare de Tournai, est arrêté le 18 chez lui par des policiers belges accompagnés de Feldgendarmes (37). Il a été reconnu par Pieters.

Mais le suspect n° 1 reste Paul Houbar. La police allemande ne va d'ailleurs pas tarder de l'appréhender; il est vrai qu'elle n'y serait pas arrivée si vite si elle n'avait pas eu l'aide d'un proche de Houbar. En effet, le 3 octobre 1941 arrive à Cléry-sur-Somme quelqu'un qui pouvait deviner que Houbar s'y trouvait ou qu'il y viendrait; nous l'appellerons Y. Ce jeune homme est accompagné d'un autre Belge. Comme Houbar se trouve à Lille, ils n'y trouvent qu'un inconnu pour eux, qui est Talboom. Celui-ci est fort inquiet de cette visite inattendue, d'autant plus qu'il sait que les opinions politiques de Y sont tout à fait opposées à celles de Houbar. Talboom part immédiatement pour Lille et trouve Houbar au 21 rue de Jemappes, le 4 octobre à midi. Talboom met Houbar au courant de la visite inattendue, inquiétante pour une autre raison encore: Y et son compagnon se sont également rendus chez Madeleine Barloy à Maurepas et lui ont demandé des laissez-passer « pour des personnes en danger d'arrestation ». Talboom, qui sent le piège, réussit à convaincre Houbar de ne pas partir sur-le-champ à Cléry. Houbar reste donc à Lille jusqu'au lendemain, Talboom rentre à Cléry le soir même. Le dimanche 5 octobre, Houbar arrive à Cléry au cours de l'après-midi. En début de soirée, Y s'annonce et essaie de mettre Houbar à son aise: « Je suis envoyé avec Monsieur Berger de la part de D. pour te donner de l'argent et aussi pour que tu puisses nous aider à faire passer 100 gardes de la *Légion Nationale* » (38). Y présente à Houbar « monsieur

(36) Sauf autre indication, les informations pour cette section ont été tirées du récit de P. Houbar (concernant sa propre arrestation) et des documents rédigés par Z. Lefèvre.

(37) PV de la police de Tournai, 21/9/1941 (Archives personnelles de l'auteur). La police de Tournai avait reçu l'ordre, le 18 septembre 1941 à 1 heure du matin, de la part du lieutenant Kolb de la *Feldgendarmarie*, d'accompagner un sous-officier de ce service de police au domicile de Depoitre en vue de l'arrestation de celui-ci. A ma connaissance, c'est la seule arrestation d'un membre de la *Phalange Blanche* à laquelle la police belge a participé.

(38) La référence à la *Légion Nationale*, organisation d'extrême-droite de tendance anti-allemande, s'explique mal. Il est quasi certain que Paul Houbar n'en était pas membre, ni de sa formation de jeunesse, la *Jeune Garde Nationaliste* (Lettre de M. Gaston Jacqmin à l'auteur, 8/11/1986). D'autre part, on peut se demander si Y se serait référé à la *Légion Nationale* si cette notion avait été tout à fait inconnue à Houbar. Il est vrai que, fin septembre 1941, quelque deux cents dirigeants et membres de la *Légion Nationale* avaient été arrêtés pour possession d'armes, suite à une manœuvre d'infiltration d'un agent de la police allemande. D'autres essayèrent de se sauver, notamment en France (voir: F. DIRIX, *Du sang sur les bruyères*, s.l., s.d. (1952), pp. 23-25). De plus, certains rexistes et peut-être certains Allemands avaient, du moins au début, la conviction que les attentats étaient l'œuvre de membres de la *Légion Nationale*. Le chef légionnaire à Tournai, le dentiste Delwaide, fut arrêté et accusé d'avoir soigné « un des terroristes qui, peu auparavant, avaient tué à Tournai un rexiste et deux policiers allemands » (Extrait d'une

Berger» accompagné d'un «ami». Les introductions sont à peine terminées que Houbar sent un de ses bras «serré dans une puissante étreinte» et entend «l'ami» dire: «Monsieur Houbar, vous êtes maintenant dans les mains de la police allemande, je vous conseille d'être sage». Y s'enfuit ou fait semblant de le faire, mais il est vite «repéré» par Berger, qui embarque Y et Houbar dans une voiture stationnée quelque cent mètres plus loin le long de la Somme. Houbar remarque qu'une autre voiture emmène Madeleine Barloy. Quant à Talboom, il réussit à s'enfuir, laissant dans la précipitation sa veste et son portefeuille à Cléry, chez les Vion.

Dès le lundi 6 octobre, Houbar est interrogé à la *Kreiskommandantur* de Tournai. Le premier interrogatoire porte essentiellement sur son rôle présumé dans les attentats de Tournai, à cause de la serviette trouvée sur place.

Le 8 octobre 1941, la police allemande revient à Cléry-sur-Somme pour perquisitionner chez les Vion. Elle y trouve le veston et le portefeuille de Talboom. Le portefeuille contient quelques objets qui seront précieux pour les Allemands: la fausse carte d'identité de Talboom établie à Ellignies-Ste Anne lors de son séjour dans ce village avant l'affaire de Tournai; une photo représentant Talboom, Joseph Hansart et une des filles de celui-ci, photo prise devant la cathédrale de Tournai fin août 1941; une autre photo représentant Talboom, Lelong et trois jeunes filles, prise celle-là lors du séjour de Lelong à Cléry en juillet. De cette trouvaille, les Allemands déduisent que Talboom, dont ils ne connaissent peut-être pas encore le nom réel, Hansart et Lelong ont des liens avec leur suspect n° 1, Houbar. Dès lors, tous sont suspects et recherchés. Le 12 octobre a lieu une nouvelle perquisition chez les Vion qui ne donne pas de résultats. Mais le 22 octobre, deux arrestations sont effectuées simultanément en France. Au petit matin, la police allemande arrête Madeleine Beulaguet, épouse Martin. En fait, les Allemands cherchent Talboom, qui a séjourné en ces lieux avec Houbar en juillet 1941; ils ne trouvent qu'un paquet de lettres d'Anne-Marie Vion<sup>(39)</sup>. Celle-ci est arrêtée le même jour à Cléry. Les deux jeunes femmes sont interrogées rue des Saussaies et enfermées à la prison de la Santé à Paris; le 11 novembre 1941 elles sont transférées à la prison de Saint-Gilles.

note manuscrite de Paul Hoornaert, communiqué par M. Francis Balace). Les Allemands ont-ils cru qu'une des filières de la *Légion Nationale* passait par Cléry-sur-Somme? Ce n'est pas exclu, car le «M. Berger» que cite Houbar était probablement le *Feldpolizeisekretär* Berger, chargé de l'enquête sur les activités de renseignements et d'évasion au sein de la *Légion Nationale*. L'«ami» belge qui accompagna Y et Berger était Frans Van de Put, indicateur belge du SD, qui a participé activement aux rafles contre la *Légion Nationale*. Une lettre ouverte au général von Falkenhausen, datée du 28/8/1941 et émanant d'un mystérieux «Commandant Général de la Force Belge et des Services Secrets de la Sûreté» annonça qu'il fut décidé de «châtier les séparatistes et les traîtres» (Archives CREHSGM, Fonds Lejeune). Or, le mot «séparatistes» avait une place de choix dans le discours de la *Légion Nationale*. Ceci ne veut bien sûr pas dire que cette lettre émane d'elle, comme il n'est pas certain qu'elle émane du groupe Houbar. Les services allemands en font toutefois état en rapport avec l'affaire de Tournai (GRMA, T 801/94/1284-1286).

(39) Lettre de M. Maurice Martin (Fresnes) à l'auteur, 10/2/1986.

La police allemande a vite fait d'identifier les personnes figurant sur les photos trouvées dans le portefeuille de Talboom. Le 14 octobre, Joseph Hansart est arrêté à la gare de Tournai. Le 17, c'est au tour de Marcel Grosse, électricien à Tournai, qui est en rapport avec Lelong depuis fin 1940 et qui a mis Lelong en rapport avec l'abbé Dropsy. Au cours de l'interrogatoire de Grosse, les Allemands lui montrent les photos trouvées et lui citent les noms de Talboom et Lelong. Grosse, qui est relâché le 19, ne tarde pas à en avertir Dropsy, qui à son tour fait avertir immédiatement Lelong à Ellignies. Celui-ci décide de se mettre «au vert», après avoir chargé son ami Z. Lefèvre, fermier à Brasmenil de faire une enquête sur la tournure des événements.

Après l'affaire de Tournai, Lelong a passé la nuit chez Hansart, comme Talboom d'ailleurs. Le 18 septembre, Mme Hansart l'a fait sortir de la ville, tandis qu'Yvonne Hansart, fille aînée de Joseph, a accompagné Talboom jusqu'au tram de Wez, d'où il est parti vers la France. Lelong passe la nuit du 18 au 19 septembre 1941 chez son ami Joseph Demers à Rumillies, puis prend le train à Vaulx et retourne chez lui.

Après l'alerte du 19 octobre, Lelong dit à Lefèvre qu'avant de se cacher, il veut aller consulter «son chef à Bruxelles», qui était, selon Lefèvre «un marconiste anglais» ou encore «un major anglais». Cette rencontre aurait eu lieu entre le 20 et le 23 octobre; le chef aurait confirmé à Lelong qu'il devait «prendre le maquis» en attendant qu'un avion (anglais) vienne le chercher. C'est du moins ce que Lelong a confié à Lefèvre en novembre 1941.

Lelong est caché le 24 octobre 1941 au château de Jollain-Merlin, propriété de la baronne Antoinette du Maisnil. C'est l'abbé Dropsy qui a chargé Maurice Descamps, faisant partie du groupe de la *Légion Belge* d'Antoing, de trouver un refuge pour Lelong. Il est possible que Georges Canivet, avocat à Tournai mais originaire de Hollain, y ait également joué un rôle mal déterminé<sup>(40)</sup>. Le concierge du château est également membre du groupe d'Antoing de la *Légion Belge*, dirigé par le maréchal des logis de la gendarmerie Georges Suys.

Lelong est à peine caché à Merlin que la police allemande vient perquisitionner chez lui, le dimanche 26 octobre. Le même jour, Raymond Brunin est arrêté à Ellignies. Ami de Lelong et employé à l'administration communale du village, il a rendu quelques services comme la fourniture de quelques «vraies fausses» cartes d'identité, dont celle de Talboom. Le secrétaire communal d'Ellignies est resté (il sera abattu par des résistants

(40) Hollain est un village voisin de Jollain-Merlin. Selon l'acte d'accusation de Canivet et de ses co-accusés, Canivet aurait communiqué à Dropsy une des cachettes de Lelong (AVG, Dossier Canivet). Il se pourrait dès lors que Canivet ait fait une démarche pour que Lelong puisse être caché à Merlin.

en août 1944); il participe aux perquisitions chez Lelong et aux interrogatoires que les Allemands font subir dès le 26 octobre à la fiancée de Lelong à Basècles. Elle ignore complètement où Lelong s'est caché et ne l'a plus vu depuis le dimanche 19 octobre.

Le 31 octobre, Lelong quitte le château de Merlin. Il se rend successivement chez Hubert D'Hoe à Thieulain, puis à Leuze et ensuite à Ellignies chez la famille Brunin, où il passe la nuit. A sa demande, Elisabeth Brunin donne de ses nouvelles à ses parents et à sa fiancée. Le motif du déplacement à Thieulain n'est pas clair. Vraisemblablement, Lelong est allé déposer une valise et un costume chez D'Hoe. Le lendemain, Lelong rentre à Merlin.

Le dimanche 2 novembre ont lieu plusieurs arrestations. L'industriel leuzois Georges Feron, qui a hébergé Houbar et dont le fils Auguste fait partie de la *Phalange Blanche*, est arrêté à la sortie de la messe. Il est emmené à Thieulain, où les Allemands perquisitionnent chez D'Hoe, sans trouver toutefois la valise que Lelong y a laissée et qui contient des effets de déguisement utilisés lors de l'affaire de Tournai. D'Hoe n'est plus inquiété, mais le même jour au cours de l'après-midi, Auguste Feron est arrêté à Leuze et emmené à la prison de Mons. Son père est relâché, mais il est arrêté à nouveau le lendemain et libéré définitivement une dizaine de jours après. Toujours le 2 novembre, les Allemands arrêtent Marie-Louise Colonieu. Houbar a connu cette personne lors de son séjour à Bon-Secours avant mai 1940 et l'a encore revue au lendemain de l'affaire de Leuze. Elle est relâchée fin novembre 1941, après avoir été confrontée avec Houbar, qui lui a parlé de l'attentat de Leuze.

Pour Lelong commence alors l'épisode le plus dramatique de sa vie clandestine. Il a déjà manifesté le désir de quitter le château de Merlin et de rejoindre «une ferme le long du canal», dont il n'a manifestement pas indiqué la situation. C'est sans doute parce qu'il sait que la présence à Merlin «d'un des meurtriers du notaire Gérard» n'est plus un secret pour personne dans le village voisin de Wez-Velvain, connu comme «village rexiste» (41). Les affiches avec le signalement de Lelong et Talboom sont apposées dès le 13 novembre. Le vendredi 15, Lelong quitte le château de Merlin. Maurice Descamps d'Antoing l'accompagne chez les époux Michélot à l'écluse n° 10 à Péronnes. Un autre membre du groupe d'Antoing de la *Légion Belge* va chercher ses pistolets à Ellignies. Descamps lui procure une nouvelle fausse carte d'identité et Georges Suys, commandant de gendarmerie à Antoing, lui remet un pistolet. Lelong répète son désir de rejoindre «la ferme le long du canal» à Brasmenil. Cette ferme appartient à son ami Zénon Lefèvre. Celui-ci le rencontre le 18 novembre à Péronnes; ils

(41) Lors des élections communales de 1938, les Rexistes obtinrent 3 des 9 sièges dans le conseil communal de Wez-Velvain, ce qui est un taux plus élevé que dans d'autres communes de la région (*Courrier de l'Escaut*, 17/10/1938).

ne se sont plus vus depuis le 19 octobre. Lefèvre lui offre l'hospitalité et Lelong arrive à Brasmenil le vendredi 21 novembre en fin d'après-midi.

Dans les jours qui suivent, Lelong se confie longuement à Lefèvre. Déjà le 18 à Péronnes, il lui a dit que «le chef à Bruxelles» estime le départ par la voie terrestre trop dangereuse, et que «seul le départ par avion, lorsque le terrain le permettrait, était envisagé». Arrivé à Brasmenil, Lelong reparle du départ prévu par avion.

En rapport avec ce projet, probablement, il faut mentionner un message qui est diffusé pendant trois jours consécutifs à la radio belge de Londres, le 21, 22 et 23 novembre. Plusieurs personnes consultées ont entendu ce message une ou plusieurs fois. Il n'y a pas de certitude quant au libellé : pour les uns, le message disait «Robert attend le long du canal»; pour les autres il disait plutôt «Robert se promène le long (répété : le long) du canal». Selon Z. Lefèvre, ce message était essentiellement destiné à Talboom, enjoignant à celui-ci de venir le plus tôt possible à Brasmenil. Talboom était, selon Lefèvre, attendu à la ferme depuis le 11 octobre 1941.

Le 21 novembre 1941 donc, à 19h15, le message est diffusé pour la première fois. Lelong l'écoute en présence de Lefèvre; il a d'emblée demandé à Lefèvre si celui-ci possède un poste qui fonctionne bien, car il attend, dit-il, un message pour lui. Après la diffusion du message, Lelong se réjouit des prévisions du temps : «il va bientôt geler» dit-il, faisant allusion au fait qu'un sol gelé rendrait en effet le terrain propice à un atterrissage. A la demande de Lefèvre, Lelong lui dit que seulement trois personnes sont au courant de l'endroit où il s'est réfugié : Georges Suys, l'épouse Michelot et «le chef à Bruxelles». Lelong communique également un nouveau mot de passe valable pour le groupe d'Antoing et lui donne connaissance «des refuges et des mots de passe de la ligne d'évasion».

Le dimanche 23 novembre, vers 15 heures, un jeune homme se présente chez Lefèvre avec le nouveau mot de passe, et demande à voir Lelong. Puisqu'il connaît le mot de passe convenu, Lefèvre le laisse entrer. Les deux hommes s'entretiennent seuls pendant un certain temps; puis le visiteur repart en vélo, comme il est venu. Après son départ, Lelong paraît inquiet. Il dit à Lefèvre : «Je me demande ce qu'il est venu faire ici».

Ce jeune homme n'est pas un inconnu pour Lelong. Celui-ci a fait la connaissance de G.C. lors de son séjour à Merlin. G.C. habite Wez-Velvain, où il a recruté pour la *Légion Belge*. Le 22 novembre, le concierge du château de Merlin demande à G.C. s'il ne pourrait pas savoir où se trouve Lelong; il s'agit, selon le concierge, de faire revenir Lelong à Merlin pour qu'il soit évacué par la France<sup>(42)</sup>. Le dimanche 23, G.C., muni du nouveau

(42) G.C. était en rapport avec Maurice Clique, gendarme à Leers-Nord. Celui-ci était à son tour en contact avec Marcel Delcroix, entrepreneur de nationalité française, établi à



mot de passe, s'adresse successivement à Dropsy et Descamps, qui effectivement ne connaissent pas la cachette de Lelong. Descamps envoie G.C. chez Suys, en priant G.C. de bien dire à Suys que lui, Descamps, a insisté pour que G.C. répète que Descamps ne connaît pas la cachette. Suys n'ayant pas compris cette suggestion subtile de méfiance envers G.C., indique en toute bonne foi sur une carte d'état-major l'emplacement de la ferme Lefèvre, dont il ne connaît toutefois pas le nom. C'est ainsi que G.C. a pu se présenter à Brasmenil.

Selon la version d'après-guerre de G.C., Lelong lui aurait parlé en toute confiance et lui aurait même demandé de réparer un de ses revolvers. Lelong aurait également et de nouveau décliné l'offre de G.C. de l'évacuer par la France, car, aurait-il dit, il attendait un avion qui devait atterrir dans les environs d'Antoing. Selon la version de Lefèvre, G.C. aurait demandé à un certain moment, en présence de Lefèvre : « Que feriez-vous si les Allemands venaient ici ? » A quoi Lelong répondit, après un temps de réflexion : « S'ils ne viennent que quatre, ils ne m'auront pas ». Cette question de G.C. a quelque peu étonné Lefèvre, et pour cause.

Le lundi 24 novembre, le lendemain de la visite de G.C. donc, vers 9 heures du matin, la ferme Lefèvre est encerclée par une soixantaine de *Feldgendarmes*. Lelong, qui s'en est aperçu, essaie de se sauver en direction du canal Blaton-Péronnes derrière la ferme. Les Allemands tirent sur lui, il réplique, mais est touché aux jambes et au ventre. Avant que les Allemands ne puissent s'approcher de lui, Lelong se loge sa dernière balle dans la tête. Il avait plusieurs fois répété à ses amis et encore à Lefèvre : « Vivant, ils ne m'auront pas » (43).

---

Estampuis (Hainaut), sur la frontière franco-belge. Delcroix était depuis 1937 « honorable correspondant » (informateur bénévole) du 2<sup>e</sup> Bureau français à Lille. Delcroix se rendait régulièrement à Châteauroux, au-delà de la ligne de démarcation, pour apporter des renseignements à un officier du 2<sup>e</sup> Bureau de Lille, replié dans cette ville; il travaillait également dans la ligne d'évasion montée dès 1940 par Joseph Dubar de Roubaix. Par Delcroix, Clique était en rapport avec le groupe « Action 40 » du docteur Guislain de Roubaix. L'évasion éventuelle par la France de Lelong se serait faite par cette voie (Renseignements communiqués par M. Maurice Clique et par le colonel Husser, ancien officier du « 2<sup>e</sup> bureau » français à Lille).

- (43) Le suicide de Lelong est annoncé dans *Le Pays Réel* du 2/12/1941. Il semblerait que les Allemands aient espéré que Lelong n'était pas mort. De Péruwelz, il a été transféré d'urgence à l'Hôpital militaire à Ixelles, sans doute dans l'espoir de le faire parler. Des funérailles solennelles eurent lieu à Ellignies-Ste Anne le 22 juillet 1945. La rue dans laquelle est située la ferme Lefèvre à Brasmenil reçut le nom de R. Lelong, ainsi que la rue où se trouvait sa maison paternelle. Un mémorial fut inauguré à Brasmenil, le 14 juillet 1946, à proximité de l'endroit où Lelong s'était donné la mort. Il est intéressant de noter que dans la presse locale d'après-guerre issue de la résistance, Lelong fut appelé « un Partisan », alors qu'il n'avait rien de commun avec les Partisans proprement dits (*La Libération - Tournai*, 27/7/1946). Signalons encore qu'en mai 1944, une compagnie du Corps 070 des Partisans (région de Ath-Tournai-Mouscron) reçut le nom de Lelong. Un article commémorant le 45<sup>e</sup> anniversaire de sa mort a paru dans le *Courrier de l'Escaut* du 19/11/1986.

En même temps, Zénon Lefèvre est arrêté. Immédiatement après la libération, Lefèvre porte plainte contre G.C., qu'il accuse d'avoir dénoncé Lelong. Lefèvre a en effet la conviction qu'il existe un lien de cause à effet entre la visite de G.C. le 23 novembre 1941 et l'encerclement de la ferme le lendemain par la *Feldgendarmerie* de Mons, à la recherche de Lelong. Après maintes dénégations, G.C. finit par avouer qu'il est à la base de la découverte de Lelong et qu'il a touché la moitié de la prime (5.000 *Reichsmark*) allouée par les Allemands. Le 14 mars 1950, la Cour Militaire condamne G.C. à quinze ans de travaux forcés<sup>(44)</sup>. L'instruction n'a toutefois pas permis de tirer l'affaire tout à fait au clair. Il est en effet quasi certain qu'au moins un autre complice était impliqué dans la combine pour découvrir la cachette de Lelong, mais il n'a pas été possible de l'identifier avec certitude.

#### 4. DEVELOPPEMENTS ULTERIEURS

Lelong mort, Houbar, Depoitre, Hansart, Brunin, Feron et Lefèvre arrêtés, il ne reste plus en liberté que Talboom et quelques membres tournaisiens de la *Phalange Blanche*, inconnus des Allemands. La chasse à Talboom est toujours ouverte, mais il réussit à passer à travers les mailles du filet et rentre clandestinement en Belgique le 5 décembre 1941.

Entretemps se prépare à Mons le Conseil de guerre, devant lequel les membres arrêtés de la *Phalange Blanche* devront comparaître. Au cours de l'instruction, ils sont bien sûr interrogés. Entre le 6 octobre et le 22 novembre 1941, Houbar subit dix-neuf interrogatoires. Hansart, qui est d'abord détenu à Mons, puis transféré à la prison de Saint-Gilles, est interrogé et maltraité dans les bureaux de la *Sicherheitspolizei* à Bruxelles, le 5 novembre. Il écrit dans son journal de prison : « On m'a demandé si je connaissais la *Phalange Blanche* dont Henri, Raymond et Robert faisaient partie ». Il a dit ne pas connaître ces personnes ni le groupement<sup>(45)</sup>. Le 16 décembre, Hansart est de nouveau transféré à Mons en vue du Conseil de guerre. Celui-ci s'ouvre le 18 au matin. Six prévenus comparaissent : Houbar, Brunin, Depoitre, Hansart, Auguste Feron et Lefèvre. La lecture de l'acte d'accusation prend toute la matinée. L'après-midi du 18 et la journée du 19 sont consacrés à des interrogatoires et des confrontations. Le 19 également, l'épouse de Depoitre, celle de Pieters et Pieters lui-même sont

(44) Arrêt en cause de G.C., 14/3/1950, JMB.

(45) Ces quelques renseignements sur le déroulement du conseil de guerre à Mons sont extraits du journal de prison tenu par J. Hansart, qui a réussi à le sortir clandestinement. Ces éléments m'ont été aimablement communiqués par Mme Yvonne Delval-Hansart (Nivelles).

entendus comme témoins. Il s'agit toujours de déterminer si Houbar peut être l'auteur des attentats de Tournai. Le témoignage de l'épouse Pieters semble accablant pour Houbar (nous savons pourtant qu'il n'était pas à Tournai le 17 septembre), mais le Conseil de guerre se termine le 20 décembre par une remise de l'affaire pour complément d'information. Hansart n'en mentionne pas la raison. Selon A. Feron, Houbar aurait présenté un alibi inattendu pour prouver qu'il n'était pas sur les lieux, ce qui aurait jeté le trouble dans l'esprit des enquêteurs et juges allemands.

Dans les mois qui suivent, cinq détenus sont transférés à la prison de Saint-Gilles<sup>(46)</sup>. Pour Houbar, ce transfert a lieu quelques jours après le 11 février 1942. A cette date, il subit un dernier interrogatoire « en un lieu tenu secret »<sup>(47)</sup>. Le 13 février, le Tribunal militaire de l'OFK 520 soumet au général von Falkenhausen les pièces d'instruction à charge de Houbar, d'où il ressort que celui-ci est accusé de « meurtre et espionnage ». Le même jour est soumis au gouverneur militaire une requête en grâce pour Houbar de la part du colonel Kiewitz, adjudant du *Führer* auprès du roi Léopold, qui sans doute a été saisi d'une demande en ce sens par des proches de Houbar. Mais von Falkenhausen passe outre, et décide le 18 février que Houbar sera transféré dans le *Reich*. Cette décision est prise en application du décret *Nacht und Nebel*, stipulant que des prisonniers politiques dont la condamnation à bref délai dans le territoire occupé n'est pas certaine sont à déporter en Allemagne pour y être jugés éventuellement. Houbar est transféré le 7 septembre 1942 à la prison de Wuppertal-Elbersfeld, quelques jours après le transfert de cinq de ses camarades en Allemagne; il s'agit de Hansart, Depoitre, Brunin, Feron et Anne-Marie Vion<sup>(48)</sup>. Une nouvelle requête en grâce en faveur de Houbar de la part de Kiewitz en

(46) Z. Lefèvre fut évidemment accusé d'avoir hébergé « un terroriste ». Il réussit toutefois à forger un système de défense qu'il put communiquer en fraude à sa famille par le canal du coiffeur de la prison de Mons. Ce système reposait sur l'affirmation que Lelong n'était arrivé chez lui que le 23 novembre 1941, au soir, en demandant du logement, ce que Lefèvre lui aurait refusé. Lelong aurait alors couché dans un hangar. Lefèvre a toujours prétendu qu'il ne connaissait pas personnellement l'homme qui était venu demander à être logé. Il semble bien que les Allemands ont cru ses explications, puisqu'il a été relâché en février 1942 (Lettre clandestine de Z. Lefèvre à sa famille, 17/12/1941, communiquée par Mme Vandencnocke-Lefèvre).

(47) AVG, Dossier Houbar, où sont également puisées toutes les informations sur la captivité de Houbar.

(48) En marge des arrestations dans les rangs de la *Phalange Blanche*, il faut situer celle de Joseph Demers, survenue le 21 novembre 1941. Demers avait été dénoncé par quelqu'un avec qui il entretenait des rapports d'affaires. Il fut condamné à 5 ans de prison pour « hébergement d'Anglais » le 19 avril 1942, à Essen. On sait en effet qu'il était impliqué dans l'assistance apportée à des soldats anglais cachés à Beclers; c'est d'ailleurs probablement par cette voie qu'il a fait la connaissance de Lelong. Mais selon une de ses co-accusées, Demers a ultérieurement de nouveau été condamné pour une toute autre affaire. Nous savons qu'après l'affaire de Tournai, Lelong a été hébergé chez Demers. Celui qui a dénoncé Demers était au courant de ce fait. Demers est décédé au camp de concentration de Buchenwald, le 6 février 1945, à l'âge de 55 ans (AVG, Dossier J.-L. Demers et Dossier Ghislaine Steuve; Archives UFAS, Dossier Demers).

date du 26 août est restée sans suite. Transféré à Essen, Houbar y sera condamné trois fois à mort par le *Sondergericht*, le 7 janvier 1944, après un procès de trois jours. Il sera décapité à la prison de Dortmund le 10 mars 1944 à 18h02 exactement. Ses cendres seront inhumées le 25 mars 1944 au cimetière central de Dortmund<sup>(49)</sup>. Il n'a pas encore 22 ans.

Le sort des autres inculpés diffère selon les cas. Hansart sera condamné à mort à Essen en août 1944; il mourra le 15 janvier 1945 au camp de concentration de Gross-Rosen. Son collègue de la gare de Tournai, François Depoitre, sera acquitté à Essen en janvier 1944. Il sera néanmoins déporté aux camps de Sachsenhausen et Mauthausen, où il mourra le 9 mars 1945. Raymond Brunin sera condamné en août 1944 à huit ans et trois mois de travaux forcés. Avec Auguste Feron, qui ne sera jamais jugé et séjournera dans diverses prisons et aux camps d'Esterwegen et de Dachau, il est le seul survivant des membres arrêtés de la *Phalange Blanche*.

De son côté, Anne-Marie Vion est transférée de Saint-Gilles à la prison de Wittlich, puis le 21 août 1943 à Cologne, où elle sera condamnée à mort le 27 août pour «aide à l'ennemi et espionnage». Le jugement mentionne explicitement que «la condamnée a favorisé des membres de l'organisation de résistance belge, la *Phalange Blanche*, et a aidé des prisonniers de guerre à expédier des lettres et à s'évader». Vu son jeune âge, sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Après un véritable calvaire aux prisons de Lübeck et Cottbus, elle sera transférée au camp de concentration de Ravensbrück, où, atteinte de tuberculose, elle s'éteindra le 3 février 1945. Elle a tout juste 22 ans<sup>(50)</sup>.

Henri Talboom, quant à lui, n'a jamais été appréhendé. Après de multiples péripéties en France, il rentre en Belgique le 5 décembre 1941 et se rend d'abord à Ellignies-Ste Anne. Il est caché à Leuze par Elisabeth Brunin, cousine de Raymond, puis chez Adelson Dehon à Rumillies et chez d'autres personnes de la région<sup>(51)</sup>. Pendant son séjour chez Dehon, il

(49) Voir note 47.

(50) Pour plus de détails sur l'activité de résistance et la captivité d'Anne-Marie Vion, voir l'article que j'ai fait paraître dans le *Courrier Picard* (Amiens), le 3 février 1987, à l'occasion du 42e anniversaire de sa mort. Les renseignements à son sujet m'ont été communiqués par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants à Paris et par les membres de la famille Vion, que je tiens tout spécialement à remercier de leur coopération et de leur hospitalité. Madeleine Barloy, amie d'Anne-Marie Vion, a été relâchée peu après l'arrestation de celle-ci. Peut-être les Allemands avaient-ils l'espoir que Talboom se présenterait tôt ou tard chez les Barloy à Maurepas, dont la maison a été surveillée pendant tout un temps (communiqué par Mme Madeleine Lancereaux-Barloy). Madeleine Beulaguet, épouse du prisonnier de guerre Maurice Martin qu'Anne-Marie avait en vain essayé de faire évader, fut relâchée le 10/1/1942. Le 16 août 1987 fut inaugurée à Cléry-sur-Somme la rue Anne-Marie Vion, anciennement rue d'En Bas.

(51) Voir : P. BACHY, *Vie et mort du Val de Verne*, Amicale des Résistants de Péruwelz et environs, 1979.

assiste celui-ci dans son travail pour le service *Mill*. En août 1942, Talboom sera évacué vers la Suisse par le service *Tempo* (52).

A l'intervention de Dehon, de l'abbé Dropsy et du capitaine Lestarquit, les rescapés de la *Phalange Blanche* sont, avec d'autres cheminots du Tournaisis, en mars 1942 incorporés dans la *Légion Belge*, dont ils formeront la section 755. Plusieurs d'entre eux participeront à des sabotages, à l'action de deux agents parachutés et à des actions armées dans la période précédant la libération (53). Ce rattachement à la *Légion Belge* explique pourquoi les membres de la *Phalange Blanche* (sauf Paul Houbar) ont été reconnus comme résistants armés faisant partie de l'Armée Secrète, même si ceux dont l'activité a pris fin en 1941 pour cause d'arrestation ou de mort n'ont pas vraiment pu en faire partie et ne se considéraient sans doute pas comme membres de la *Légion Belge* (54).

(52) Attestation de Leopold Vandeweyer, chef du service *Tempo*, 7/1/1952. Doc. A. Dehon. Au moment où il a été évacué, Talboom était caché chez la famille de Jamblinne de Meux à Noville-sur-Mehaigne en Hesbaye. A la demande de la baronne Monique de Thysebaert, chef de *Tempo* pour la province de Namur, transmise par Fernand Brotelle, chef de la ligne de courrier de *Tempo*, Vandeweyer a préparé l'évasion de Talboom. Comme les Allemands avaient lancé un mandat d'extradition dans tous les pays neutres, Talboom fut d'abord expulsé de Suisse, mais Vandeweyer réussit à le faire rentrer et à obtenir qu'il puisse y résider sous une fausse identité.

(53) Voir : *Historique de la section 755* (Archives UFAS, Dossier A. Tangre).

(54) G. Dropsy a prétendu qu'il a « enrôlé officiellement » Robert Lelong dans la *Légion Belge* au cours de l'été 1941, « lorsqu'une ordonnance de la *Légion Belge* (m')apprend la fusion de la *Phalange* avec la *Légion Belge* » (Attestation de G. Dropsy, Archives UFAS, Dossier Dropsy). Dropsy entretient ici une ambiguïté dans les termes qu'il convient de dissiper. La « *Phalange* » à laquelle Dropsy fait allusion est de toute évidence le groupement d'anciens combattants des deux guerres, créé en août 1940 par le comte Xavier de Grunne, dont la fusion avec la *Légion Belge* est effectivement annoncée dans l'Instruction complémentaire n° 1 à l'Ordonnance générale n° 2 (Archives UFAS, n° 1, *Origine et rôle de la LiB*). Mais la *Phalange Blanche* n'a rien de commun avec la « *Phalange* » de de Grunne. De plus, cette fusion est annoncée en mars 1941, c'est-à-dire avant que Dropsy lui-même, selon sa propre déclaration, n'ait été recruté pour la *Légion Belge*, « fin mai ou début juin 1941 ». Admettons que Dropsy n'a eu connaissance de la fusion *Phalange-Légion Belge* que quelque temps après son recrutement. Mais même en l'admettant, on peut difficilement accepter que Dropsy ait confondu la « *Phalange* », existant à l'échelle nationale, et la *Phalange Blanche*, groupement régional. Dans les nombreux documents émanant de la direction de la *Légion Belge* et conservés à l'UFAS, il n'y a aucune trace d'une fusion entre la *Légion Belge* et la *Phalange Blanche*; il n'y a même aucune mention de la *Phalange Blanche*. Il n'est bien sûr pas exclu que Dropsy ait individuellement recruté Lelong pour la *Légion Belge*. Les nombreux contacts que Lelong entretient en octobre-novembre 1941 avec des membres de la *Légion Belge* du secteur d'Antoing pourraient être une conséquence de ce recrutement possible. Par contre, il ne fait pas de doute que l'adhésion des anciens membres de la *Phalange Blanche*, qui avaient échappé aux arrestations d'octobre-novembre 1941 ne s'est faite qu'en mars 1942. L'impression se dégage que Dropsy, dont les mérites sont d'ailleurs considérables, a voulu « annexer » la *Phalange Blanche* à ce qui est devenu l'Armée Secrète pour gonfler les effectifs de son refuge.

## 5. HYPOTHESES ET CONCLUSIONS

Le récit qui précède suscite une série de questions, dont la plus importante est celle de savoir si l'activité de la *Phalange Blanche*, et en premier lieu les attentats de Leuze et de Tournai ont été accomplis d'initiative ou bien sur ordre ou à la demande soit d'un organisme de résistance de l'intérieur, soit d'un service étranger.

Pour les Allemands, les attentats de Leuze et de Tournai ont été exécutés sur l'instigation de «terroristes politiques». C'est dire qu'ils ne croyaient pas à la spontanéité de ces actions. Etant donné cette conviction allemande, il est d'autant plus regrettable qu'aucun document allemand se rapportant à l'instruction à charge des membres arrêtés de la *Phalange Blanche* n'ait été retrouvé. Nous ne saurons donc jamais si, pour l'occupant, ces «terroristes politiques» avaient une nationalité et des noms bien définis. Soulignons seulement que l'autorité occupante ne croyait pas à une origine communiste des attentats. Mon enquête n'a fait que confirmer cette conviction-là, de sorte que l'on peut dire avec certitude que les premiers attentats politiques commis en Belgique occupée n'ont rien de commun avec l'action similaire mais ultérieure des Partisans.

Selon le récit de Paul Houbar, et pour les quelques survivants de la *Phalange Blanche*, les attentats ont été exécutés sur ordre. Sans en posséder les preuves formelles, les survivants croient, du moins dans une certaine mesure, que Houbar et peut-être Lelong étaient en contact avec un ou des représentants d'un service secret allié, qu'il leur est impossible de définir avec plus de précision. La découverte du récit de Paul Houbar tendrait à affermir cette conviction des survivants. Selon le récit de Houbar, il aurait été recruté, en février 1940, dans le café bruxellois bien connu «À l'image de Notre Dame», par «un service de renseignements étranger»<sup>(56)</sup>. Il ne dit pas s'il s'agit d'un service français, anglais ou autre. Il aurait, à la demande de ce service, peu de jours avant l'invasion de la Belgique, accompli une mission de renseignements alors qu'il résidait à l'Institut Neuro-Psychiatrique de Bon-Secours. Entre mai 1940 et juin 1941, Houbar a très probablement séjourné sans interruption en France. Il y aurait accompli diverses missions, dont certaines — à supposer qu'il les ait vraiment reçues — auraient pu revêtir un certain intérêt pour un service allié (par exemple : essayer de trouver des endroits où il était possible de franchir clandestinement la ligne de démarcation, ou recueillir des renseignements sur les Compagnons de France ou sur des aérodromes en France occupée). C'est sur ordre de ses chefs qu'il se serait évadé du camp de Manzat en avril 1941. A partir de ce moment, son champ d'activité se déplace vers la Belgique et le Nord de la France. En juillet 1941, il aurait reçu l'ordre d'exécuter

(56) Plus exactement «L'Image Notre Dame». Cet établissement était et est toujours situé 6 rue du Marché aux Herbes, dans le fond de l'impasse des Cadeaux, près de la Bourse.

l'industriel Schnock à Leuze. En août 1941, il aurait encore accompli quelques missions en France, et entre le 12 et le 17 septembre 1941, il se serait rendu avec deux de ses chefs dans la région de Dinant, notamment pour effectuer des émissions radiotélégraphiques, ce qui expliquerait pourquoi il n'a pas participé à l'affaire de Tournai. Ce serait exactement le 17 septembre 1941 qu'il aurait reçu de ses chefs la nomination comme chef de secteur de Lelong (pour le Hainaut) et de lui-même (pour les départements du Nord et de la Somme).

Voilà en résumé ce que Houbar rapporte de ce qu'aurait été sa vie clandestine. À première vue, cet itinéraire ne paraît pas impossible. Toutefois, plusieurs faits rapportés par Houbar nécessitent une certaine réserve.

On sait que plusieurs services de renseignements étrangers ont recruté, avant mai 1940, des « honorables correspondants » en Belgique, ou ont essayé de trouver des agents qui n'entreraient en activité qu'après une invasion allemande de la Belgique. Du peu de choses que l'on sait à ce sujet se dégage l'impression générale, mais nécessairement provisoire, que les services français et anglais recrutaient le plus souvent parmi des personnes d'un certain âge, disposant d'une situation sociale qui permettait de larges contacts, et — si possible — ayant fait leurs preuves en 1914-1918 au service des alliés. Ce troisième aspect avait, semble-t-il, surtout de l'importance pour le *Secret Intelligence Service* britannique (SIS), dont on connaît les démarches effectuées en 1939 en Belgique auprès d'anciens agents de 14-18 comme Walthère Dewé et Anatole Gobeaux et d'autres encore<sup>(56)</sup>. Étant donné ce cadre général, on ne voit pas d'emblée l'utilité que pourrait avoir, pour un service anglais ou français, un très jeune étudiant comme Paul Houbar (soulignons qu'au moment où il aurait été recruté il n'avait pas dix-huit ans).

D'autres faits encore qui sont rapportés par Houbar sont sujets à caution. Tout d'abord, on est étonné de la très grande étendue de son champ d'activité (du Midi de la France jusqu'en Belgique). Ensuite, on reste sceptique devant le fait qu'il aurait reçu, comme il l'affirme, des ordres d'au moins cinq chefs différents dont il connaît les noms. C'est une chose dangereuse et inutile, et qui est contraire aux règles les plus élémentaires de la guerre clandestine. En troisième lieu, il semble hautement improbable qu'un jeune de 19 ans manipule un poste émetteur-récepteur, à moins qu'il n'en ait reçu l'instruction nécessaire. Il est vrai qu'en juillet 1941, Houbar aurait reçu l'ordre de se familiariser avec le morse. Mais ce n'est pas la seule connaissance du morse qui permet de manipuler un poste émetteur.

(56) Voir à ce sujet : Henri BERNARD, *Un géant de la Résistance, Walthère Dewé*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1971.

Dans l'état actuel de ce que l'on sait en cette matière, on peut affirmer que tous ceux qui ont travaillé comme opérateur radio pour un service allié ont soit reçu une formation de radiotélégraphiste en Angleterre, soit avaient des connaissances dans ce domaine par le fait de leur profession ou de leur formation militaire. En quatrième lieu — et c'est le point le plus étonnant rapporté par Houbar — on reste interdit devant le fait que les postes dont Houbar fait état auraient servi à des communications radiotélégraphiques en Belgique même. Il est vrai que de tels projets ont existé et ont parfois été réalisés, notamment par le *Groupe G* (57), mais ceci se situe à la fin de l'occupation dans un cadre bien défini.

Houbar disait volontiers qu'il travaillait pour l'« Intelligence Service » ou encore « l'armée anglaise ». On sait que cela se disait facilement, aussi et peut-être surtout par des personnes de bonne volonté et dont le patriotisme ne faisait aucun doute, mais qui en réalité n'avaient aucun contact avec le SIS tout en le cherchant désespérément, comme si ce service avait envoyé une foule d'agents sur le continent.

Tout en n'excluant rien a priori on est en droit d'émettre des doutes sur l'appartenance de Houbar au SIS. Ce service s'occupait en effet exclusivement du rassemblement et de l'exploitation de **renseignements** de tous genres. Il interdisait précisément à ses réseaux sur le continent de s'occuper d'actes de sabotage ou d'autres actions armées **telles que les attentats**, et interdisait même aux réseaux d'entretenir des contacts avec des groupes ayant une telle activité. On voit dès lors assez mal que le SIS aurait ordonné à la *Phalange Blanche* d'exécuter des actions qu'il interdisait formellement à d'autres réseaux dont nous savons avec certitude qu'ils étaient branchés sur le SIS. S'il est vrai que le SIS ordonnait de temps à autre des exécutions de personnes, il s'agissait uniquement — dans l'état actuel de nos connaissances — de liquider des agents doubles ou des traîtres qui agissaient dans les rangs mêmes d'un réseau dépendant de lui. Or, ceci n'était pas le cas pour Schnock, ni pour Gérard, ni pour Pieters. Il est vrai que le *Sondergericht* de Essen a motivé la condamnation à mort de Houbar par « espionnage et meurtre politique ». Mais ceci ne suffit pas à lui seul pour affirmer que Houbar appartenait à un service de renseignements allié. Nombreux sont en effet les patriotes qui se sont livrés à l'« espionnage » sans jamais savoir si leurs renseignements arrivaient à destination et même sans savoir comment les acheminer vers cet endroit presque magique qu'était Londres en 1940-1941.

Reste à examiner la question si Houbar et Lelong ont pu travailler pour le compte du *Special Operations Executive* (SOE), service destiné spécifiquement à soutenir des groupes d'actions formés par des résistants sur le

(57) Cfr William UGEUX, *Le Groupe G*, Bruxelles, Elsevier, 1978, p. 69.



trancher cette question. Il reste l'émission à la BBC d'un message que Lelong semble avoir mis en rapport avec le départ en avion. Indépendamment de la question de savoir à qui exactement ce message était destiné (à Lelong ou à Talboom) et ce qu'il signifiait, on peut dire que l'émission d'un message à la BBC ne signifie pas automatiquement que la personne à laquelle il est destiné est « un agent direct de l'IS », ainsi qu'il a été affirmé au sujet de Lelong. Il suffisait souvent qu'un émissaire de Londres ou le chef d'un réseau de renseignements se porte garant de la personne pour laquelle le message était demandé. Or, il n'est pas impossible que Lelong ait pu en effet entrer en contact avec un agent envoyé d'Angleterre, bien que toute preuve manque à ce sujet. Signalons, en outre, qu'en 1940-1941 le bruit courait souvent en Belgique que de mystérieux avions venaient se poser sur le sol pour embarquer des personnes. Les services allemands enregistraient ces bruits, tout en concluant chaque fois qu'ils étaient sans fondement<sup>(62)</sup>.

On est dès lors en droit de se demander si le projet d'enlever Lelong a réellement existé. Il ne fait pas de doute qu'il y ait cru, et il n'est même pas exclu que le départ lui ait été promis. Mais il y a souvent loin de la coupe aux lèvres. Si un service anglais avait attaché une telle importance à la *Phalange Blanche*, il est d'autant plus étonnant que Henri Talboom qui, lui, voulait gagner l'Angleterre après l'arrestation de Houbar, a dû se débrouiller tout seul et a dû être évacué vers la Suisse au prix des plus grands efforts<sup>(63)</sup>.

Concluons : une enquête menée en profondeur pendant deux ans n'a pas permis de répondre aux questions suscitées par l'existence et l'activité de la *Phalange Blanche*. Même si les attentats de Leuze et de Tournai n'ont pas été exécutés sur ordre — ce qui reste à prouver — ils ont tout de même confronté l'occupant, les mouvements de collaboration et les autorités belges avec un phénomène nouveau : celui de la violence politique dirigée en premier lieu contre ceux qui servaient les desseins de l'ennemi ou se livraient à la trahison de compatriotes (ce dernier critère ne s'applique qu'à Pieters). Il n'est pas exclu que des antagonismes locaux sont à la base de ces attentats. Mais même s'il en était ainsi, l'activité de la *Phalange Blanche* a dépassé largement le cadre local : elle eut des échos à Londres, préoccupa les Secrétaires Généraux, et déclencha chez l'occupant un mécanisme de représailles qui, si celles-ci entraînaient parfois dans la population une certaine animosité contre la résistance, contribuaient à l'isolement progressif de l'occupant même et encore plus des milieux collaborationnistes.

(62) Voir p.ex. le rapport de la GFP du 31/3/1941, in : J.-L. CHARLES et Ph. DASNOIS, *Les dossiers secrets de la police allemande*, I, Bruxelles, Ed. Arts et Voyages, 1972, p. 109.

(63) En mars 1942 eut lieu un échange de télégrammes entre Londres et le service Mill au sujet d'un départ de Lelong (qui était mort depuis quatre mois !) et de Talboom en Angleterre. Londres répondit qu'ils pouvaient être évacués par la France, c'est-à-dire par la voie habituelle et non par une voie d'exception comme un départ en avion. Il est bien entendu que l'accord de Londres ne prouve en rien l'appartenance de Lelong et de Talboom à un service anglais.

continent. Le récit de Houbar lui-même contient un élément qui permet d'y répondre par la négative. En effet, si Houbar a été recruté en février 1940, et si — comme il l'affirme — il y a continuité dans son travail entre son recrutement et la date de son arrestation, le SOE n'entre pas en ligne de compte. Ce service, qui n'a été créé qu'en été 1940, donc après le recrutement de Houbar, n'est entré en action qu'au début de 1941<sup>(58)</sup>. Le premier agent envoyé en Belgique par le SOE n'a été parachuté qu'en mai 1941; il n'y a aucun rapport entre son activité et celle de Houbar et de Lelong<sup>(59)</sup>. De plus, dans ce qui reste des archives de la section belge du SOE, il n'y a aucune trace de la *Phalange Blanche*, ni de Houbar, ni de Lelong<sup>(60)</sup>.

Il y a un dernier élément du récit qui mérite un examen : c'est le projet de départ en avion dont Robert Lelong parlait en octobre-novembre 1941. On sait qu'aussi bien le SOE que le SIS ont organisé, avec l'aide de la *Royal Air Force*, des atterrissages d'avions pour déposer ou embarquer des agents importants ou en danger. Dans les cas où des agents belges ont été l'objet d'une telle opération, celle-ci s'est déroulée sans exception en France (William Ugeux en 1942, Adelin Marissal et François De Kinder en 1943, pour ne citer que quelques exemples connus). Il s'agissait dans ces trois cas d'agents chargés d'une mission particulièrement importante. On ne connaît aucun départ en avion qui a eu lieu en Belgique. Il est vrai qu'un projet a existé en décembre 1941 pour le départ de Jean Cassart, et que le SOE avait accepté en principe le départ en Lysander du commandant Claser fin 1941 et du prince Charles en 1944, mais ces départs n'ont pas eu lieu pour des raisons diverses. Là aussi, il s'agissait dans les trois cas d'un agent important (Cassart), d'un chef d'un groupe à vocation de résistance ayant une certaine ampleur (la *Légion Belge* de Claser) et d'une personnalité dont l'importance politique avait grandi après la déportation du roi en Allemagne<sup>(61)</sup>.

Si le projet de venir chercher Lelong en avion a réellement existé, il tendrait à faire croire qu'il était considéré comme un agent important. Mais tant que nous ne saurons pas si « le chef à Bruxelles » dont parlait Lelong a réellement existé, et dans l'affirmative, qui il était, il restera impossible de

(58) Pour les origines du SOE, voir : M.R.D. FOOT, *SOE in France*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1966, pp. 1-10.

(59) Il s'agit de Emile Tromme, parachuté dans la nuit du 12 au 13 mai 1941 pour une mission de sabotage (mission CAESAREVITCH). Le poste de Tromme fut détruit à l'atterrissage. Tromme réussit pourtant à établir le contact avec Londres, au plus tôt à la mi-septembre 1941, suite au parachutage de l'équipe Scohier-Lheureux, le 3 septembre 1941. Lheureux mit son poste à la disposition de Tromme, qui fut arrêté le 5 octobre 1941 et fusillé le 25 février 1942.

(60) Lettre de M. Christopher Woods, *SOE Adviser* auprès du *Foreign Office*, 22/10/1986.

(61) Pour le projet du départ du Prince Charles, voir : W. UGEUX, op.cit., pp. 165-179. Sur A. Marissal, voir : *L'Armée Secrète* (sous la direction de H. BERNARD), Gembloux, Ed. Duculot, 1985. L'accord de principe du SOE pour venir chercher Claser en Lysander a été retrouvé dans divers messages échangés entre Lheureux et Londres (Archives UFAS, n° 208a).

## ANNEXE I

## LISTE DE PERSONNES DONT LE TEMOIGNAGE ORAL OU ECRIT A ETE OBTENU, OU QUI ONT PAR LEUR AIDE MATERIELLE CONTRIBUE A LA REALISATION DE CETTE ETUDE

## 1) A l'étranger

Mmes Madeleine Lancereaux-Barloy (Bretteville l'Orqueilleuse, F), de Froment (Liorac-Mouleydier, F), Marie Thérèse Grébert-Vion (Amiens), Yvonne Vion (Magny-en-Vexin, F).

MM. Robert Beaumont (Sin-le-Noble, F), Etienne Dejonghe (maître de conférences à l'Université de Lille III), Bruno Durand de Corbiac (Bergerac, F), Jean Hellin (Montmorency, F), Léon Husser (Périgueux, F), Mark Seaman (Research & Information Office, Imperial War Museum, London), Maurice Martin† (Fresnes, F), le colonel Paul Paillole (La Queue-lez-Yvelines, F), Jean-Emile Rigaud (Puteaux, F), Michel Rousseau (Douai, F), Henri Talboom, René Vion† (Omiécourt-lez-Cléry, F), Christopher Woods (SOE Adviser, Foreign & Commonwealth Office, London).

## 2) En Belgique

Mmes Simone Beyl-Kieckens (Lennik), Nicole Martin-Bouté (Bruxelles), Marie-Thérèse Brouwers (Awans-Bierset), Elisabeth Brunin (Beloëil), Focant-Collet (Anseremme), Jacqueline Desmytter-Depoitre (Tournai), Irène Bleu-Desablin (Basècles), Yvonne Delval-Hansart (Nivelles), Denise Vandencnocke-Lefèvre (Brasmenil), Andrée Lelong (Bruxelles).

MM. Jean Binet (Hastière), S. Flamme (Stambruges), Raymond Brunin (Ellignies-Ste Anne), Jean-Paul Casterman (Tournai), Maurice Clique (Montignies-sur-Sambre), Hervé Close (Bruxelles), Géry Eykerman (Tournai), Paul Davreux (Tournai), Adelson Dehon (Rumillies), Gaston Dupuis† (Rochefort), Hector Duvivier (Thieulain), Auguste Feron (Leuze), Achille Genard (Leuze), le comte Albert Guérisse (Waterloo), Jean Hincq (Bruxelles), Jean Hoffmann (Bruxelles), Lucien Jardez (Tournai), Henri Lelong (Beloëil), Adolphe Lheureux (Seilles), Léon Loin† (Tournai), Fabrice Maerten (Dottignies), le colonel Victor Marquet (Bruxelles), Nestor Maton (Bruxelles), Aimé Plumes (Thieulain), Fernand Strubbe (Bruxelles), William Ugeux (Rixensart), Michel Van Ausloos (Bruxelles), Pierre Van Elewyck (Visé).

Je remercie également MM. José Gotovitch et Willem C. Meyers, premiers assistants au Centre de Recherches et d'Etudes Historiques de la Seconde Guerre Mondiale, et M. Francis Balace, maître de conférences à l'Université de Liège, de l'aide qu'ils m'ont apportée.

## ANNEXE II

## LES OTAGES DE TOURNAI

Voici la liste complète des otages, composée à l'aide de renseignements fournis par M. Lucien Jardez, conservateur du Musée de Folklore de Tournai, et d'une liste contemporaine d'origine allemande, figurant dans le Dossier Haedens et consorts :

- 1) Jean DESCAMPS, né en 1919 à Gaurain, tenancier du café « Aux Pingouins ».
- 2) Adolphe DELEU, né à Tournai en 1885, tenancier du « Café des Machinistes ».
- 3) Albert DELQUEUX, né à Willemeau en 1895, hôtelier-restaurateur.
- 4) Emile DE RASSE, né à Tournai en 1884, avocat, bourgmestre suspendu.
- 5) François DERONNE, né en 1883 à Tournai, permanent syndical CGTB, section Alimentation; conseiller communal.
- 6) Elie DESTREBECQ, né en 1886 à Anseroeul, surveillant à l'Etablissement de Défense Sociale.
- 7) Victor DHONDT, né en 1892 à Tournai, contremaître — électricien au Service de l'Electricité de la ville.
- 8) Maurice FAIGNARD, né en 1892 à Tournai, industriel (fabrique de confiserie des spécialités tournaisiennes « ballons de Tournai » et « bêtises de Tournai »).
- 9) Edmond GODART, né en 1893 à Tournai, rédacteur à l'*Avenir du Tournaisis*. Etant donné que le journal avait été suspendu par l'autorité allemande, Godart avait trouvé du travail temporaire comme employé à l'administration communale.
- 10) Jules HOSSEY, né en 1893 à Tournai, avocat, échevin suspendu.
- 11) Isidor LANGER, né en 1896 en Hongrie, représentant en horlogerie-bijouterie.
- 12) Grégoire LUBIN, né en 1881 en Russie, exploitant du cinéma « Kursaal ». G. Lubin a été arrêté en lieu et place de son fils Albert, qui était introuvable.
- 13) Hilaire NYSSSEN, né en 1898 à Alveringem, hôtelier-restaurateur (« La Taverne Française »).
- 14) Georges POINT, né en 1903 à Escaillère, directeur de l'Ecole Provinciale de Textile et de Bonneterie de Tournai.
- 15) Paul RENER, né en 1890 à Olne, garagiste (mort en déportation).
- 16) Marc RIMBAUT, né en 1894 à Tournai, co-directeur de l'*Avenir du Tournaisis*, président fondateur du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Tournai ».
- 17) Théophile RIMBAUT, né en 1891 à Tournai, co-directeur de l'*Avenir du Tournaisis*, échevin suspendu.
- 18) Valère RISSELIN, pharmacien. Malade, il fut libéré le 27 septembre 1941, et remplacé par Walter RAVEZ, procureur du roi et un des fondateurs du Musée de Folklore (1930) et de la Royale Compagnie du Cabaret Wallon Tournaisien (1907).
- 19) Lewek SZTENCEL, né en 1896 à Czestochowa (Pologne), commerçant.
- 20) Maurice VANDENDRIESSCHE, né en 1887 à Tournai, instituteur en chef de l'Ecole du Château.

On ne sait pas avec certitude comment la liste a été composée. Au cours des audiences publiques du procès intenté après la libération à Haedens, Pieters et consorts pour collaboration avec l'ennemi, la question fut examinée si Haedens et Pieters avaient contribué à la confection de la liste. Le procureur du roi Ravez déclara à l'audience publique du 17 octobre 1945 devant le Conseil de Guerre de Tournai, qu'appelé chez Pieters la nuit du 17 au 18 septembre 1941, lui-même et le commissaire de police Lefebvre découvrirent sur le bureau de Pieters « six ou sept feuillets contenant les noms de toute une série de notabilités tournaisiennes, et en regard de chaque nom quelques lignes exposant non pas des faits précis, mais des caractéristiques, telles que : anglophile, dangereux, très dangereux etc. » (*L'Avenir du Tournaisis*, 18/10/1945). Pieters était en train de traduire ces feuilles en allemand;

elles avaient été rédigées par Haedens. Le commissaire de police Lefebvre ajouta que les noms suivants y figuraient certainement : W. Ravez, le professeur Maurice Ravez, le juge d'instruction René Amy et son épouse, le professeur Edmond Malvoisin, le courtier Walter Mestdag, le docteur Maurice Godin, De Rasse, les frères Rimbaut, Godart, Faignard, Sylva Tassart, représentant libéral, et son propre nom.

Plusieurs de ces personnes ont en effet été arrêtées la nuit de l'affaire de Tournai, mais il n'est pas établi qu'il y avait un lien de cause à effet. La police allemande n'avait pas besoin de renseignements fournis par Haedens pour concevoir l'idée que des personnalités comme l'avocat De Rasse, le procureur du roi Ravez ou l'échevin Hossey pouvaient être arrêtés comme otages (« *Wahlgeisel* », c'est-à-dire des otages qui étaient choisis parmi les notables et qui, contrairement aux prisonniers politiques, ne couraient pas le risque d'être exécutés en guise de représailles). Toujours est-il que la Cour Militaire, qui prononça la peine de mort contre Haedens et Pieters le 28 janvier 1948, a retenu contre eux cette prévention d'avoir exposé ces personnes « aux recherches, poursuites et rigueurs de l'ennemi » (1).

Les frères Rimbaut et Edmond Godart ont été arrêtés les premiers. Ceci n'a rien d'étonnant, car Haedens et Pieters avaient une dent contre eux. Ce qui est remarquable, c'est que la *Feldgendarmerie* a donné l'ordre à la police de Tournai d'accompagner deux policiers allemands aux fins de procéder à l'arrestation des frères Rimbaut et de Godart (2).



### Les otages de Tournai

Cette photo a été prise lors de leur retour de la citadelle de Huy, étant donné que Valère Risselin (libéré fin septembre 1941) et Walter Ravez (arrêté à sa place, mais libéré début octobre 1941) n'y figurent pas. A cette occasion, les otages reçurent la visite du prince Albert-Edouard de Ligne, président de la Croix Rouge de Belgique. Cette visite eut lieu dans les locaux de la Croix Rouge à Tournai, rue Ste. Catherine (actuellement avenue des Etats Unis).

*De gauche à droite : Adolphe DELEU, Jules Hossey, François DERONNE, Isidor LANGER, Lewek SZTENCEL, Elie DESTREBECQ, Georges POINT, Paul RENER, Maurice VANDENDRIESSCHE, Albert DELQUEUX, Emile DE RASSE, Victor DHONDT, Théophile RIMBAUT, Edmond GODART, Hilaire NYSSSEN, Marc RIMBAUT, Maurice FAIGNARD, Grégoire LUBIN, Jean DESCAMPS. (Avec des remerciements à M. Lucien Jardez, qui m'a procuré la photographie et qui a identifié les otages).*

(1) Arrêt en cause de Haedens, Pieters et consorts, usage autorisé par la Justice Militaire.

(2) PV de la police de Tournai, 20/9/1941. Archives personnelles de l'auteur.

## ANNEXE IV

ANNEXE IV

## LES REACTIONS DANS LES MILIEUX COLLABORATIONNISTES ET A LONDRES

Dans *Le Pays Réel* du 19 septembre 1941, le chef a.i. du Mouvement Rexiste, Victor Matthys, annonce la mort du notaire Gérard, « rexiste complet, se dépensant sans compter, se donnant complètement à l'idéal qu'il avait embrassé ». Selon Matthys, le notaire Gérard a été abattu par « un assassin à l'instigation de Moscou ». De son côté, *Le Soir* censuré parle plutôt d'« une bande de néophytes du terrorisme », inspirée par « les excitations des orateurs gaullistes et des speakers belgo-londoniens » (1). Dans le quotidien rexiste du 20 septembre, Matthys ordonne un deuil de six mois dans tout le Mouvement. Les rexistes auraient voulu que les funérailles de Gérard soient une grande manifestation politique. Manifestement, la famille du notaire n'a pas voulu de cela. L'enterrement, à l'origine prévu pour le samedi 20 septembre, a eu lieu anticipativement le vendredi 19 à 17 heures (2). Les rexistes se sont alors contentés d'une manifestation sur la tombe (3).

Lorsque les affiches du 10 novembre 1941 paraissent sur les murs, l'organe rexiste ne fait plus état de l'inspiration de Moscou, mais parle plutôt de « racaille criminelle » suivant « les mots d'ordre de terroristes politiques » (4). Il s'aligne donc sur l'opinion de la police allemande. Le texte de l'affiche est d'ailleurs repris dans le quotidien rexiste, dans *Le Soir* et dans d'autres journaux censurés. La mort de Lelong est annoncée dans *Le Pays Réel* du 2 décembre 1941, qui rappelle que les recherches pour retrouver Talboom sont toujours en cours.

Quant aux milieux belges de Londres, la seule réaction retrouvée est celle lue par Victor de Laveleye le 24 septembre 1941 sur les ondes de Radio-Belgique, section belge de la BBC : « Ce geste (le meurtre de Gérard) prouve à quel point le sentiment patriotique est vivant en Belgique. Ceux qui ont abattu le traître de Tournai sont des justiciers. Ce n'est pas seulement nous qui le disons. C'est toute la Belgique qui le pense. Mais laissez-nous ajouter ceci : vous devez continuer la chasse aux traîtres, mais ne touchez pas aux Allemands, soldats ou policiers. Pour cela il est encore trop tôt. (...) Alors, quand vous serez sûrs de ne pas atteindre les Allemands eux-mêmes, agissez et faites régler le sort du traître. L'effet sera utile. De telles exécutions sont un puissant encouragement pour les patriotes » (5).

(1) *Le Soir*, 20-21/9/1941.

(2) *Zwischenbericht*, 20/9/1941, doc. cit.

(3) P.V. de la police de Tournai, 26/9/1941. Archives personnelles de l'auteur.

(4) *Le Pays Réel*, 23/11/1941.

(5) CREHSGM, Fond Inbel, n° 425.

ANNEXE III

L'AFFICHE DU 10 NOVEMBRE 1941

L'affiche a été placardée à 42.000 exemplaires, non seulement en Belgique et dans le Nord de la France, mais également en France occupée. Pour la répartition dans le Hainaut, des éléments intéressants ont été trouvés dans le Dossier Haedens et consorts (1). La *Kreiskommandantur* de Charleroi en reçut 2.960 dès le 11 novembre, celle de Mons 1.500, celle de Tournai 1.000, ce qui fait un total de 5.450 affiches pour la seule province de Hainaut. Les *Kreiskommandanturen* les répartissaient alors aux bourgmestres. Celui de Tournai en reçut 400 dès le 13 novembre, celui d'Ath 100, celui de Péruwelz 200, celui de Leuze 150, celui d'Ellignies-Ste Anne 50 (c'était le village où Lelong habitait). Le 18 novembre, les photos de Lelong et Talboom furent découpées des affiches à six endroits différents de Leuze. Il est possible que des personnes voulaient avoir les photos en poche au cas où ils rencontreraient un des « coupables », mais il est plus probable que des patriotes ont voulu les protéger. Il est certain en tout cas que la *Feldgendarmerie* en était fort mécontente et exigeait du commissaire de police que des patrouilles circulent chaque nuit en ville.

## Bekanntmachung

### 10.000 RM. BELohnUNG!

**BELGIEN! FRANZOSEN!**

Am 17.3.1941, abends, wurden in Tournai 2 Beamte der Deutschen Sicherheitspolizei in Ausübung ihrer Dienste von mysteriös unbekannt gebliebenen Personen erschossen. In der Provinz ist insgesamt eingebrochen über die Angelegenheit berichtet worden. Durch die Deutsche Sicherheitspolizei werden als Täter festgestellt:

<p><b>Der Täter</b> Hans TALBOOM geb. am 17.11.1907 in Tournai, Belgien</p>	<p><b>Der Mörder</b> Hubert LELONG geb. am 17.11.1907 in Tournai, Belgien</p>
---	---

Belgien und Franzosen!

Am 17.3.1941, abends, wurden in Tournai 2 Beamte der Deutschen Sicherheitspolizei in Ausübung ihrer Dienste von mysteriös unbekannt gebliebenen Personen erschossen. In der Provinz ist insgesamt eingebrochen über die Angelegenheit berichtet worden. Durch die Deutsche Sicherheitspolizei werden als Täter festgestellt:

<p><b>Der Täter</b> Hans TALBOOM geb. am 17.11.1907 in Tournai, Belgien</p>	<p><b>Der Mörder</b> Hubert LELONG geb. am 17.11.1907 in Tournai, Belgien</p>
---	---

Belgien und Franzosen!

Am 17.3.1941, abends, wurden in Tournai 2 Beamte der Deutschen Sicherheitspolizei in Ausübung ihrer Dienste von mysteriös unbekannt gebliebenen Personen erschossen. In der Provinz ist insgesamt eingebrochen über die Angelegenheit berichtet worden. Durch die Deutsche Sicherheitspolizei werden als Täter festgestellt:

<p><b>Der Täter</b> Hans TALBOOM geb. am 17.11.1907 in Tournai, Belgien</p>	<p><b>Der Mörder</b> Hubert LELONG geb. am 17.11.1907 in Tournai, Belgien</p>
---	---

Belgien und Franzosen!

## AVIS

### 10.000 RM. DE RECOMPENSE!

**BELGES! FRANÇAIS!**

Le 17-3-41 au soir, 2 membres de la police de sûreté allemande ont été assassinés pendant l'exercice de leurs fonctions par des personnes qui étaient restées inconnues. La presse a rendu compte de cette affaire. La police de sûreté allemande a pu identifier les meurtriers:

<p><b>Le meurtrier</b> Hans TALBOOM né le 17-11-1907 à Tournai, Belgique</p>	<p><b>Le meurtrier</b> Hubert LELONG né le 17-11-1907 à Tournai, Belgique</p>
--	---

Belges et Français!

Le 17-3-41 au soir, 2 membres de la police de sûreté allemande ont été assassinés pendant l'exercice de leurs fonctions par des personnes qui étaient restées inconnues. La presse a rendu compte de cette affaire. La police de sûreté allemande a pu identifier les meurtriers:

<p><b>Le meurtrier</b> Hans TALBOOM né le 17-11-1907 à Tournai, Belgique</p>	<p><b>Le meurtrier</b> Hubert LELONG né le 17-11-1907 à Tournai, Belgique</p>
--	---

Belges et Français!

(1) JMB.

ANNEXE V

ANNEXE IV

PHOTOS



Anne-Marie Vion (à gauche), Paul Houbar et une sœur d'Anne-Marie  
sur les bords de la Somme (1941)





*ROBERT LELONG (1919-1941)*

JOSEPH HANZARD (1898-1948)



**JOSEPH HANSART (1898-1945)**

*Atme-Marie Vion (la jeune) - Paul Houdart et sa sœur d'Atme-Marie  
sur les bords de la Seine (1941)*

LUC VANDEWEYER



FRANÇOIS DEPOITRE (1902-1945)

1) Over het verloop van de laatste straging: L. WILG, *Historisch en aktueel Vlaanderen* (opgericht door de eerste verspreiding, Leuven, 1974).  
2) L. WILG, *De Oorlogshandelingen geschiedverrichting in België* (Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis, 1985, p. 30).